PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017, A 19H30

PRESIDENCE

Mme Martine Vorlet, Présidente

CONSEIL GENERAL

44 Conseillers généraux sont présents

EXCUSES

MM. Gaël Gobet, Beat Scheuner, Alexandre Wicht, Laurent

Chardonnens et Mmes Pascale Mottolini et Elise Moret

CONSEIL COMMUNAL

9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
- 2. Message relatif à l'augmentation de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 3‰ dès le 01.04.2017
- 3. Budget 2017
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
- 4. Postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
- 5. Postulat n° 010 déposé par M. François Grangier (PLR) concernant les coûts du projet Velopass-Publibike-VSL (Préavis du Bureau : Postulat non recevable)
- 6. Proposition n° 001 déposée par M. François Grangier (PLR) concernant l'acquisition de biens immobiliers afin de financer une aide au logement communale (Préavis du Bureau : Proposition recevable)
- 7. Réponse au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant « Recyclage des déchets en plastique »
- 8. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

Celle-ci a été valablement convoquée par courrier du 26 janvier 2017 accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Gaël Gobet, Beat Scheuner, Alexandre Wicht et Mmes Pascale Mottolini et Elise Moret

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents et je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Nous sommes 44 Conseillers généraux présents.

Commençons sans plus tarder cette séance que je souhaite constructive et empreinte de respect et d'une volonté partagée d'œuvrer pour la prospérité de notre Commune et le bienêtre des citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 ‰ à 3 ‰ dès le 01.04.2017

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 janvier 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances.

A une courte majorité, la Commission financière préavise négativement l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 ‰ à 3 ‰ depuis le 1^{er} avril 2017.

Les arguments invoqués par le Conseil communal ne sont, à son avis, pas suffisamment pertinents et percutants pour justifier de l'introduction de cet impôt supplémentaire. Certes, il est impératif d'anticiper les effets de l'introduction de la RIE III, mais une vision d'ensemble et un travail de fond sur les mesures à prendre auraient permis de donner une priorité dans celles à entreprendre. Or, d'une part, augmenter la contribution immobilière ne permettra pas de couvrir le déficit engendré par la RIE III et, d'autre part, cette augmentation a le défaut de faire supporter cette charge supplémentaire à une seule tranche de la population : les propriétaires parmi lesquels on compte beaucoup de retraités et de familles à revenus moyens, les seuls à supporter l'effort! De plus, le fait de fixer le taux de la contribution immobilière à 3 % fait que l'on atteindra déjà le taux maximal ce qui ne laisse plus aucune marge de manœuvre pour le futur.

Une réduction des charges du budget 2017 et la recherche de nouvelles recettes devraient être les premières mesures à prendre par le Conseil communal pour pallier à la dégradation de la situation financière de la Commune. La Commission financière propose en ce sens quelques pistes dans son préavis sur le budget 2017.

Quant à l'idée de la création d'une « réserve pour la péréquation financière liée à la RIE III », alimentée par l'apport de l'augmentation de la contribution immobilière, elle est en soi bonne, mais elle ne ressort pas du message soumis au Conseil général. En l'état, les quelque Fr. 650'000.00 résultant de l'augmentation du taux de la contribution pour 2017 sont noyés dans le compte de fonctionnement!

La Commission financière attend du Conseil communal une prise de conscience de l'urgence de la situation et demande qu'une réflexion de fond soit entreprise. Elle en fait état dans son préavis sur le budget 2017 qui suivra.

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission financière, à une courte majorité, propose donc au Conseil général de refuser l'introduction de l'augmentation de la contribution immobilière depuis le 1^{er} avril 2017 telle que proposée dans le message au Conseil général. Aussi, elle propose, à l'unanimité et dans l'hypothèse où le Conseil général avalisera tout de même l'augmentation de la contribution immobilière, d'allouer dans tous les cas et dans sa totalité le montant tiré de cette augmentation à une « réserve pour la péréquation financière liée à la RIE III ».

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il un rapport minoritaire de la part de la Commission financière ? Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère générale. J'ai l'honneur de présenter un rapport de minorité de la Commission financière. Une importante minorité de notre Commission s'est, en effet, prononcée en faveur de l'augmentation de la contribution proposée par le Conseil communal. Quel que soit le résultat de la votation de ce week-end, il est évident qu'une réforme importante de l'imposition des entreprises interviendra à brève échéance, ne seraitce que pour respecter les exigences internationales.

Comme le Conseil communal l'a relevé récemment dans un tout ménage, notre Commune est particulièrement exposée à une telle réforme. Il importe donc de prendre des mesures dès à présent pour préparer la transition. L'augmentation de la contribution immobilière est un premier pas. La minorité de la Commission que je représente souhaite, toutefois, comme la majorité, que les montants relatifs à cette augmentation alimentent une réserve afin que ces recettes soient clairement affectées à amortir les effets de la réforme de la fiscalité des personnes morales en lien avec la péréquation financière.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel Olivier.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour ces judicieuses remarques. Comme expliqué dans le message du 14 décembre 2016, l'augmentation de la contribution immobilière est une mesure d'anticipation sur les effets négatifs de la RIE III.

Suite à la séance avec la Commission financière du 26 janvier 2017, le Conseil communal a décidé d'affecter le montant budgétisé de la hausse de la contribution immobilière, dès le 1^{er} avril 2017, à une réserve dans le budget 2017 pour le montant de Fr. 667'500.00. Cette réserve, si la hausse proposée est acceptée, s'intitulera « attribution réserve péréquation financière et RIE III » et est avalisée par le Service des communes. Elle ne pourra être utilisée que pour lisser les décalages entre les bases de calcul de la péréquation financière et la nouvelle donne de la RIE III. Elle ne pourra pas être utilisée pour le ménage communal, ce qui était une crainte légitime de certains d'entre vous.

Anticipons la question, si la RIE III est refusée ce week-end, je répondrai simplement, comme l'a mentionné Mme Maillard, il y aura de toute façon une RIE III même si ce n'est pas celle-ci. Il s'agit d'une contrainte européenne à laquelle nous n'échapperons pas.

Deux mots sur l'impact de la contribution immobilière. S'agissant des personnes physiques, vous trouverez dans le message le calcul qui a été fait et dont le Conseil communal considère que le montant est supportable. Concernant l'impact sur les personnes morales, celles-ci bénéficieront d'une réduction de leur taux d'impôt sur leur bénéfice, mais verront le taux de leur contribution immobilière augmenter, ce qui est tout à fait correct.

Le Conseil communal, avec la réserve à laquelle sera attribuée l'augmentation de la contribution immobilière, vous demande d'accepter cette augmentation.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général, M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Lors du Conseil général de décembre 2016, cette mesure nous a été présentée comme améliorant le cash-flow de notre Commune, comme un juste retour des personnes morales suite aux répercussions de la baisse fiscale promise par l'éventuelle future RIE III, comme un médicament préventif aux prochains problèmes de santé financière de notre Commune. Bref comme nécessaire et incontournable.

Cet acharnement sur les propriétaires fonciers laisse le groupe PLR-PVL perplexe. En 2006 déjà, la Commune augmentait la contribution immobilière de 1,5 ‰ à 2.5‰, soit plus 66%. A cette période, la Commune sortait à peine d'une période de vaches faméliques, ayant entrepris toutes les mesures nécessaires à la réduction des dépenses. La hausse s'avérait indispensable, bien qu'aveugle et injuste. Je cite ici des extraits du procès-verbal de l'époque.

Nous estimons donc que le moment est mal choisi car personne ne connaît aujourd'hui le sort réservé à cette loi et les versions définitives qui seront adoptées et appliquées tant au niveau fédéral que cantonal.

Soyez conscientes et conscients qu'une fois qu'une contribution est augmentée, elle ne sera plus jamais abaissée. Le Conseil communal doit conserver cette petite marge de manœuvre pour le jour où tous les éléments seront connus et où tous les pour et les contre auront pu être pesés.

L'effort d'une petite partie des contribuables villarois peut paraître mesuré. Nous estimons cependant que la population villaroise dans sa globalité doit contribuer à l'effort collectif, dans un souci d'équité et de « mieux vivre ensemble ». En effet, contrairement à l'impôt ordinaire, cette augmentation ne tient en aucun cas compte des statuts sociaux des personnes affectées, à savoir : retraités, femmes ou hommes divorcés avec enfants, jeunes héritiers, etc.

Au sujet de l'attribution de l'augmentation de la contribution immobilière à une réserve dite « péréquation financière » est plus que louable. En effet, cet élément n'apparaissait ni dans le budget de décembre 2016, ni dans celui présenté ce soir. Or, cette transparence comptable est bienvenue pour une meilleure lecture et une plus juste allocation des réserves. Par contre, que l'augmentation soit acceptée ou non, de toute manière le déficit du budget se verra augmenté : soit par une augmentation des charges affectés à cette fameuse nouvelle réserve, soit par une diminution de recettes.

C'est donc avec conviction que nous rejetons ce soir la proposition d'augmentation de notre contribution immobilière.

Je terminerai par deux chiffres. Nous avons pu entendre à la radio que notre Commune avait un des taux les plus bas du Canton avec 2.5‰, 3‰ étant le taux maximum légal. La moyenne cantonale se situe à 1,94 ‰. En Sarine, sur 31 communes, 23 ont une contribution immobilière inférieure à 2,5 ‰ soit les trois quarts des communes. Trois communes seulement affichent aujourd'hui un taux de 3‰.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Est-ce que cette augmentation impactera les locataires ? Quelqu'un peut-il me répondre ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC s'est réuni le mercredi 1^{er} février 2017 pour délibérer du message relatif à l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 ‰ à 3 ‰. Il s'étonne et regrette que ce message n'ai pas été un point séparé de l'ordre du jour du 14 décembre 2016. Son sort aurait déjà été réglé. Pour lever tout suspens, le groupe PDC, à l'unanimité de ses membres, a décidé de rejeter cette augmentation. Les raisons sont les suivantes :

Primo

Cette augmentation de taxe ne va toucher qu'une partie de la population : les propriétaires, qui ont déjà été gratifiés récemment, dans le cadre du programme d'austérité cantonal, d'une hausse de 10 % de leur valeur locative avec, par effet ricochet, d'une majoration d'environ 3 % de la valeur fiscale. Ces mêmes propriétaires vont de nouveau être ponctionnés.

Secundo

 L'augmentation proposée est identique pour les personnes morales et physiques, alors que le message parle de pallier aux effets de la RIE III qui provoquera une baisse du taux fiscal des entreprises.

Tertio

Cette hausse, aujourd'hui, ou plutôt comme une mauvaise blague du 1er avril, prive la Commune d'une marge de manœuvre sûrement plus utile plus tard, lors du déploiement des effets douloureux de la RIE III. Il n'y aura plus de soupape de sécurité car cette cartouche aura déjà été tirée. Tirée dans la précipitation et sans viser sa cible. Que se passera-t-il en cas de refus de la RIE III par le peuple suisse ? Faudra-t-il rembourser les propriétaires ponctionnés ?

Déjà noyé dans le budget 2017, ce geste, somme tout modique pour la Commune en relation avec les parties prévues par la RIE III, peut être énorme pour certains propriétaires. Je pense aux jeunes familles ou aux retraités, dont certains ne bénéficient que de l'AVS, qui comptent chaque petit sous, même si M. Carrel estime que 66 cts par jour sont supportables. Certes, mais déjà d'autres taxes communales se profilent à la hausse (eaux, déchets, etc.) pour, finalement, quand même devoir parler du taux d'imposition de 63.9 % de l'impôt cantonal que tout le canton nous jalouse.

Je demande aussi le vote à bulletin secret.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Cette intervention est personnelle. Je souhaite répondre à la question de la taxe immobilière. Selon moi, tout bâtiment de notre Commune a un propriétaire. Soit ce propriétaire est l'utilisateur personnel du lieu, soit il le loue à des locataires. Lorsqu'il fait son calcul de rentabilité, n'étant pas économiste, il va introduire la taxe immobilière dans le coût du locatif. S'il y a une augmentation de la taxe sur la contribution immobilière, je pense que tous les contribuables vont cracher au bassinet directement ou indirectement.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Comme je n'ai pas eu de réponse à ma question, j'ai effectué une rapide recherche dans le code des obligations et il semble que l'article 256 b mentionne que «le bailleur supporte les contributions publiques et les charges qui grèvent la chose louée». Il semblerait que la taxe immobilière ne peut pas grever le loyer des locataires.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je ne savais pas à qui votre question s'adressait, M. Dietrich, d'où mon mutisme. Effectivement, la contribution immobilière ne peut pas rentrer dans les frais accessoires d'un contrat de bail car c'est un impôt foncier lié à l'immeuble. Le bailleur ne peut pas le répercuter sur le loyer.

Pour répondre à M. Peiry, faire une comparaison exclusivement liée au taux de la contribution immobilière, et dire que la Commune de Villars est l'une des plus chères de la Sarine, n'apporte pas un grand éclairage. Il faut faire une comparaison globale de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables de la Commune de Villars-sur-Glâne, y compris le taux d'imposition de 63.9 % sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales.

S'agissant de l'attribution à la réserve, il est clair que, si l'augmentation de la contribution immobilière est acceptée, le déficit du budget 2017 augmentera car il s'agit d'une charge. Celui-ci passerait de 800 milles francs environ à 1,5 million.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que la Commission financière souhaite ajouter quelque chose ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil général ? Tel n'est pas le cas.

Concernant ce message, nous avons une demande de vote à bulletin secret. Nous allons donc nous prononcer sur la nécessité de voter à bulletin de secret. Je vous rappelle qu'il faut un cinquième des membres présents qui accepte de voter à bulletin secret.

Celles et ceux qui souhaitent voter à bulletin secret sont priés de lever la main.

Etant donné que plus d'un cinquième des Conseillers généraux souhaite le vote à bulletin secret nous allons donc procéder de la sorte.

Celles qui acceptent le message relatif à l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 ‰ à 3 ‰, dès le 1^{er} avril 2017, sont priés de voter oui. Celles et ceux qui refusent le message votent non. Vous pouvez également vous abstenir.

Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Le message relatif à l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 % à 3 %, dès le 1^{er} avril 2017, est accepté par 25 oui, 18 non et 1 abstention.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Budget 2017

Mme Martine Vorlet, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de fonctionnement et des investissements 2017. Je vous rappelle que nous allons aborder cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière, puis au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2017.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Dans la mesure où le budget présenté ce soir est le même que celui présenté le 14 décembre 2016, je ne vais pas refaire la même présentation. Mes propos figurent dans le procès-verbal que vous venez d'approuver avec les chiffres à l'appui.

Suite à l'acceptation de l'augmentation de la contribution immobilière, dès le 1^{er} avril 2017, il y a une modification à apporter au message 2^{ème} version que vous avez reçu, à savoir :

L'augmentation de la contribution immobilière budgétisée à Fr. 667'500.00 sera affectée à une réserve intitulée « *attribution à la réserve péréquation financière RIE III* » et portera le N° 990.382.40. L'attribution à cette réserve du montant budgétisé fait passer le déficit du budget 2017 de Fr. 863'461.95 à Fr. 1'530'961.95. Ce montant correspond à 1,9 % des charges totales de la Commune. Je vous rappelle que l'obligation d'augmenter les impôts entre en vigueur à partir d'un déficit correspondant à 5 % des charges totales de la Commune. Nous sommes donc encore loin de ce chiffre.

Il ne s'agit que d'un budget et nous entendrons avec intérêts toutes propositions et pistes d'amélioration et de réductions des dépenses que nous pourrions appliquer dans le cadre de la gestion du ménage communal dès 2017.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Suite à la décision de renvoi du budget de fonctionnement et des investissements 2017 du Conseil général, la Commission financière s'est à nouveau réunie en date du 26 janvier 2017. Elle a reçu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances, et de Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances.

La Commission financière, suite au refus du Conseil général, constate que le Conseil communal soumet un budget identique à celui présenté en décembre 2016. Une partie de ses membres s'en étonne et est déçue de constater que, malgré les différentes remarques faites dans le cadre de la séance du Conseil général du 14 décembre dernier, le Conseil communal ne fasse de propositions de réductions des charges et de nouvelles augmentations de recettes.

Ainsi, la Commission financière, à une courte majorité, préavise négativement le budget 2017. Dans ce qui suit quelques motifs d'ordre général.

Tout d'abord, puisque le préavis du budget avait été différent pour la séance de décembre, nous soulignons brièvement les éléments mis en évidence dans l'ancien préavis et qui restent d'actualité :

- la Commission financière salue l'important travail fourni par le Conseil communal et les services communaux dans le cadre de ce budget, compte tenu de l'importance des dépenses liées et de la mise à contribution dans le cadre de la péréquation financière
- elle salue également l'important travail de restructuration du budget par le biais d'imputations internes, notamment pour les salaires du personnel et le chapitre « environnement », qui ont permis, malgré un suivi plus difficile pour cette première année, une meilleure clarté et plus de transparence
- la Commission financière ne peut que soutenir le Conseil communal dans la prudence dont il a fait preuve dans l'estimation des impôts des personnes morales au vue de la dégradation progressive de la situation économique.

Par contre, dans l'immédiat et afin que le budget 2017 puisse enfin être avalisé par la majorité de la Commission financière, elle soumet au Conseil communal et au Conseil général quelques pistes d'économies ou de nouvelles recettes dans les domaines suivants, pistes qui ne reçoivent pas toujours l'aval de la majorité des membres de la Commission :

- rendre les places de parc payantes sur l'ensemble du domaine public communal
- limiter les charges du personnel et des engagements au strict nécessaire. La Commission financière a pris note que le nouveau poste de collaborateur au service des finances permettra une meilleure récupération de l'aide sociale et la reprise du mandat exercé ces dernières années par la Ville de Fribourg pour le recouvrement des actes de défaut de biens. Ce poste est ainsi en grande partie autofinancé, d'où sa justification
- procéder à une évaluation pour chaque renouvellement de poste et limiter au maximum la période de chevauchement entre l'ancien et le nouveau collaborateur
- revoir à la baisse les honoraires du Conseil communal
- augmenter certaines taxes qui touchent l'ensemble de la population, comme la taxe au sac par exemple, pour assurer ainsi le principe du pollueur-payeur et également une meilleure couverture des charges, conformément à la législation en vigueur
- revoir à la baisse certaines charges d'entretien et certains investissements pour les compresser au maximum
- redimensionner certains projets (comme la cuisine de l'école de Cormanon pour les enseignants par exemple)
- rechercher des solutions pour des achats de matériel, mobilier, etc., au meilleur prix.
- faire jouer au maximum la concurrence tant dans les différents achats que pour l'attribution des mandats et des investissements.

Enfin, en laissant les remarques de détails pour la suite des débats, la Commission financière dans son ensemble, demande une véritable et rapide prise de conscience de l'Exécutif pour faire face à la situation actuelle et future alors que la RIE III est annoncée depuis quelques années déjà. Une réelle vision d'ensemble semble faire défaut encore actuellement alors qu'une anticipation à procéder à des changements aurait été de mise.

La Commission financière attend que des mesures soient entreprises pour y remédier et propose, à cet effet, la création d'un groupe de travail réunissant des membres du Conseil communal, du Conseil général et de la Commission financière pour une discussion de fond sur ces questions et la recherche de pistes d'économies et de nouvelles recettes. De plus, une rencontre semble s'imposer entre le Conseil communal et les députés villarois pour la défense des intérêts de notre Commune au niveau du Grand Conseil face à la RIE III.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il un rapport minoritaire de la part de la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère générale. J'ai à nouveau l'honneur de présenter un rapport de minorité de la Commission financière. Comme moi, une large minorité de la Commission financière vous recommande d'accepter le budget tel que présenté.

Certaines des mesures suggérées par la majorité de la Commission ne sont pas inintéressantes. Elles sont toutefois à examiner sur le long terme. Nous sommes, je vous le rappelle, en février. Depuis plus d'un mois, notre Commune fonctionne sans budget, au jour le jour. Cette situation n'est pas acceptable et doit cesser ce soir. Celles et ceux qui ont repoussé le budget en décembre ont, enfin, formulé quelques pistes.

Comme je l'ai dit, certaines méritent d'être étudiées avec attention et, le cas échéant, d'être intégrées dans le budget 2018. Il serait en effet irresponsable de modifier ainsi, sans aucun recul et sans réflexion approfondie, un budget communal dont nous avons un urgent besoin.

Je vous le rappelle, le succès de notre Commune ne repose pas seulement sur sa fiscalité attractive. Si de nombreuses familles de la classe moyenne supérieure s'installent chez nous, si les entreprises cherchent à s'y implanter et à s'y développer, c'est aussi, et avant tout, pour la qualité de ses services et de ses prestations : accueil de la petite enfance, transports publics, écoles, environnement. Villars-sur-Glâne a bien des arguments pour convaincre. Proposer de rogner les prestations à la va-vite aurait des conséquences tout aussi lourdes qu'une modification arbitraire de la fiscalité. La situation financière de notre Commune, ces

dernières années, a bien montré que le Conseil communal sait trouver l'équilibre entre la qualité de vie des Villaroises et des Villarois et la santé financière des comptes communaux.

Au nom d'une large minorité de la Commission financière, je vous invite donc à accepter le budget, tel que présenté.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général toujours dans le cadre de la discussion générale. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Suite à notre séance de groupe, voici notre prise de position concernant le budget 2017.

Nous tenons, tout d'abord, à remercier le Conseil communal d'avoir fait au mieux dans une situation d'incertitudes. Nous sommes favorables à une entrée en matière et, sous réserve des points que nous soulèverons lors de l'examen de détail, avons préavisé favorablement, sur le principe, le budget 2017.

Au-delà du court terme, les quatre remarques et suggestions qui suivent, anticipent le budget 2018 et les suivants. Elles reprennent en grande partie les questions que nous avons déposées sur les tables lors de notre Conseil général de décembre passé. Nous n'allons donc pas les relire ici, mais comme elles n'ont pas été protocolées, nous demandons qu'elles le soient dans le présent procès-verbal (document annexé au texte de mon intervention).

Première proposition qui, je le rappelle, concerne les budgets ultérieurs dès 2018. Il faudra donc se mettre au travail avant.

Viser la neutralité de certains coûts en lien avec le principe du pollueur-payeur. Ainsi pourrait-il en être concernant la protection de l'environnement au chapitre 7. On y constate des charges pour 11,1 millions et des produits pour 10 millions, soit un malus de 1,1 million.

Deuxième proposition :

 Clarifier l'état des réserves financières et de la dette communale. Dresser un inventaire des réserves financières et la situation de leur évolution durant les cinq dernières années et clarifier leur rôle.

Troisième point :

Affiner la planification financière en lien avec la RIE III, quelle que soit sa mouture finale.
Nous demandons de ne pas nous contenter de projections uniques, mais d'esquisser des variantes.

Pour terminer, quatrième point :

Nous suggérons, en collaboration avec les autres groupes présents au Conseil général, de mener des réflexions thématiques dans le cadre de notre Conseil général. Nous suggérons à notre Bureau d'organiser avec le Conseil communal des séances d'informations, avec la participation d'intervenants compétents sur différents thèmes « chauds » afin d'améliorer notre compréhension des sujets compliqués sur lesquels nous serons amenés à nous prononcer.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Que n'a-t-on pas entendu, lu et écrit suite au renvoi du budget présenté en décembre dernier. « 25 toquelets », terme entendu après le renvoi du budget, représentant tout de même la moitié des électrices et électeurs villarois se sont unis afin de commettre le crime de lèse-majesté. Que de menaces proférées, que de noms d'oiseaux utilisés, que de piques parfois acerbes envoyées, que d'égos blessés!

Mesdames et Messieurs, sachez que nous sommes fiers de ce que nous avons entrepris, ce soir-là, car nous étions et sommes toujours persuadés que c'était la meilleure chose à faire dans l'intérêt de notre Commune et de sa population.

En effet, le ciel n'est pas tombé sur la tête de nos concitoyennes et concitoyens. Les routes sont restées éclairées et ont été déneigées, nos élèves ont profité de leurs cours de ski et les bâtiments ont continué d'être chauffés. Certes, quelques factures se sont accumulées et quelques prestations ont été retardées, mais, malheureusement, cela n'aura servi à rien.

Nous nous retrouvons ce soir avec la même mouture que celle de décembre et l'opinion de 50% de la population a été balayée d'un revers d'orgueil.

Le discours était unique : nous ne pouvons rien faire car nous voulons des pistes ! Mon collègue Peiry vous avait pourtant mis sur la voie en vous demandant « d'avoir le courage de couper dans les prestations qui n'ont pu être octroyées que grâce aux rentrées

exceptionnelles ». Rien qu'avec cette demande, il y aurait déjà eu bien du travail à tous les chapitres budgétaires.

Si vous avez eu la chance ou l'envie d'assister au dernier rapport annuel de notre Corps des sapeurs-pompiers, notre excellent Capitaine nous a conté une histoire scientifique dont la morale est que, au bout d'un certain temps, nous faisons des choses depuis tellement longtemps, d'une telle manière, que pour finir, nous ne savons même plus pourquoi nous les faisons ainsi. Il n'y a aucune remise en question et vu que ça fonctionne comme cela depuis des années, il n'y a aucune raison de changer, même si on ne sait plus pour quelles raisons on le fait.

Vu le nombre de postes au budget, cette morale peut certainement s'appliquer à bons nombres d'entre eux, j'en suis persuadé!

Lors d'une récente réunion des chefs de groupe et de délégation, nous sommes tombés d'accord sur le fait de vous demander formellement de travailler, dès aujourd'hui, sur deux versions d'un futur budget 2018. Une version que nous pourrions qualifier d'austère, avec toutes les coupes possibles et imaginables, sans tabou ni réflexion idéologique. en se posant uniquement la question « est-ce que notre Commune peut survivre sans cette prestation ou en la diminuant au maximum possible » et une 2ème version avec la proposition finale du Conseil communal. Ces versions pourront nous aider à voir jusqu'à quel niveau il est possible de réduire le ménage courant communal.

Nous sommes conscients du travail que cela va donner, mais nous sommes persuadés que cet exercice doit être fait une fois pour toute.

Passons maintenant au budget 2017 et nous sommes prêts à éclairer vos lanternes, chapitre après chapitre, puisque cela semble nécessaire.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. 14 décembre 2016, soir de pleine lune, aux alentours de 22h.30, le budget 2017 était renvoyé. 9 février 2017, avant-veille de pleine lune, remake avec le même budget, excepté le délai de la hausse de la contribution immobilière qui ne peut être rétroactif.

Si notre Syndique considérait je cite : «qu'il s'agit là d'un déni manifeste de démocratie pour lequel le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne n'en sort pas grandi! » fin de la citation. Comment peut-on qualifier la représentation au Conseil général du budget 2017 à l'identique ?

Le groupe PDC regrette que le Conseil communal n'ait pas saisi l'opportunité du renvoi du 14 décembre pour proposer quelques retouches, malgré l'échec de M. Carrel, Conseiller communal en charge des finances, pour je cite « essayer de nous faire comprendre et de nous convaincre que le budget 2017 est un bon budget » fin de la citation.

Le groupe PDC relève l'important travail de reclassement du personnel effectué par le Service des finances, en particulier par sa nouvelle Cheffe, Mme Rusterholz. Même s'il ne simplifie pas la lecture de ce budget, il permet déjà aujourd'hui de pointer certains postes, comme les dépenses réelles liées aux déchets, et permettra à futur d'améliorer le fonctionnement de notre administration et de notre Commune.

Une situation exceptionnelle est en train de s'achever à Villars-sur-Glâne. Situation qui va exceptionnellement s'aggraver grâce aux effets conjugués de la RIE III et du décalage de la péréquation financière qui sera encore basée, pendant quelques années, sur nos belles années. Et ça va faire mal !. Alors préparons-nous dès aujourd'hui. Nous espérons que vous ferez bon accueil aux diverses propositions de modifications du budget à la baisse qui seront proposées par nos membres. Le groupe PDC, réuni le 1^{er} février pour étudier le budget 2017 modifié, l'a accepté par une très faible majorité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Le groupe socialiste avait déjà pris position sur le budget lors de la dernière séance du Conseil général et avait recommandé son adoption.

Le groupe socialiste regrette que les partis de droite, à savoir le PDC, les Verts libéraux, l'UDC et le PLR aient demandé le report du débat. Cette tactique de mise en touche, pour le moins étrange, a conduit à un manque à gagner pour notre Commune de plus de Fr. 220'000.00 dû au report de l'augmentation prévue de la contribution immobilière. Un cadeau de Noël dont les Villarois se seraient bien passés.

Aujourd'hui encore, le groupe socialiste s'exprime en faveur de l'adoption du budget tel que présenté par le Conseil communal. Le PS est conscient que le Conseil communal a entrepris,

comme par le passé tous les efforts nécessaires pour limiter les dépenses. Dans certains domaines, je pense notamment à l'accueil de la petite enfance, les économies imposées ces dernières années ont conduit à des péjorations déjà inacceptables pour le personnel ou pour les usagers. Et la droite exige de nouvelles coupes ? Ceci va à l'encontre d'une vision progressiste pour notre Commune et à l'encontre de l'intérêt de notre population et des familles.

J'ose espérer que dimanche, la RIE III sera rejetée par une majorité de la population. Une partie des personnes présentes invoquent la RIE III pour justifier des coupes dans les prestations de la Commune. Et j'ose espérer que chacun d'entre nous dans cette salle votera contre cette réforme. Pourquoi ? Parce qu'il est indiscutable que celle-ci aura des conséquences dramatiques pour notre Commune. Nous aurons le choix entre augmenter massivement les impôts des personnes physiques ou diminuer massivement les prestations ou le personnel de notre Commune.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de veiller à garantir à long terme l'emploi et une bonne qualité de vie pour Villars-sur-Glâne et ses habitants.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai une remarque personnelle. J'aimerais faire la distinction entre une non-entrée en matière et refuser du budget. Pour moi, ce sont deux choses fondamentalement différentes. Le Conseil communal nous a proposé sa solution, c'est à nous de débattre et trouver des solutions dans un débat démocratique. La non-entrée en matière n'est pas refuser, c'est tout simplement refuser le dialogue.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions au niveau de la discussion générale ? Le Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Tout d'abord, il faut bien se rendre compte que la Commune de Villars-sur-Glâne est un grand paquebot et que nous ne pouvons pas lui faire faire un virage à 90° du jour au lendemain.

J'ai de la peine à comprendre l'argumentation selon laquelle il faut attendre d'être au pied du mur pour trouver des solutions. Je pense que, lorsque nous avons encore le choix des moyens, il faut anticiper. Gouverner, c'est aussi prévoir et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas

attendu d'être au pied du mur pour proposer certaines mesures comme l'augmentation de la contribution immobilière.

Je ne reviendrai pas sur la polémique du 14 décembre 2016. Pour moi c'est du passé et je ne pense pas qu'il est bon de s'y étendre.

Pour reprendre la remarque qui a été faite, toute à l'heure, sur la non-entrée en matière sur le budget, la loi sur les communes est claire : une non-entrée en matière n'est pas possible. Le Conseil général doit entrer en matière sur le budget. Le renvoi du budget est une notion hybride que le règlement du Conseil général permet, mais qui est à la limite de ce que la loi sur les communes permet.

S'agissant des différentes mesures proposées par la Commission financière, dont je la remercie, le Conseil communal en a pris note avec intérêt.

J'ajouterais encore deux choses. Premièrement, le budget qui vous est présenté n'est pas brut de décoffrage tel que les services communaux le soumettent au Conseil communal. Le budget qui vous est soumis est largement remanié et coupé par le Conseil communal qui estime que ce qui y figure est un minimum pour le maintien des prestations.

La deuxième chose, je voudrais souligner que différentes mesures sont déjà en cours, comme déjà mentionné lors de la séance de décembre. Il y a un groupe de travail sur les déchets, un autre planche sur les taxes et les réserves à faire pour le renouvellement des installations de la Commune. Nous n'avons pas attendu l'adoption du budget 2017 pour faire des réflexions. Celles-ci sont faites au sein du Conseil communal pour anticiper et amortir le plus possible l'arrivée de la RIE III. Le budget 2017 que nous vous présentons tient déjà compte d'une mesure d'anticipation qui est l'augmentation de la contribution immobilière.

De grandes réflexions vont se concrétiser, non seulement pour le budget 2018, mais déjà au cours de cette année. A titre d'exemple, si un montant inscrit au budget est de Fr. 100'000.00 cela ne veut pas dire que nous allons nécessairement dépenser la totalité de ce montant. Cette période est révolue depuis longtemps. Chaque lundi, le Conseil communal prend des décisions financières avec à l'esprit le fait de dépenser le mieux et le moins possible. Nous n'avons pas attendu l'arrivée de la RIE III pour adopter un comportement prudent.

Je suis ravi si ce soir vous passez le budget 2017 en détail. Je tiens à vous rappeler que c'est le Conseil communal qui propose un budget et c'est le Conseil général qui décide le budget.

Il vous appartient donc de passer en détail les postes de ce budget et de proposer des améliorations et de les voter. Le Conseil communal en prendra acte avec satisfaction.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La Commission financière souhaite-elle ajouter quelque chose ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil général ? Tel n'est pas le cas. La discussion générale étant terminée, je propose de clarifier certains principes afin de faciliter la suite des débats.

Nous allons passer à l'examen de détail chapitre par chapitre. Je vous rappelle qu'en cas de discussion et de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons en premier lieu sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la proposition du requérant ne sera pas mise au vote. Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur la proposition du requérant.

Au cas où une ou plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal est refusée, nous voterons sur la proposition qui s'éloigne le moins de la position budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Je vous rappelle également qu'en cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire, il convient de trouver un autre poste que l'on peut diminuer en contrepartie. Par ailleurs, ce sera encore une fois la proposition initiale du Conseil communal qui sera soumise au vote en priorité.

Et finalement, après la discussion de détail, nous passerons à l'approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2017 présenté dans son ensemble. Ce vote inclura les éventuelles modifications adoptées durant la présente séance.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur les modalités présentées ? Tel n'est pas le cas. Nous passons à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Loris Scharrenberger, Conseiller général. Au nom du groupe PLR-PVL, je me permets de vous exposer ce qui suit :

Les charges liées communales représentent plus de 50 % du ménage courant, soit plus de 40 millions. Voici un chapitre du Conseil communal qui dispose de quasiment toutes les latitudes pour d'éventuelles mesures d'économie. Cela tombe bien ! Cela nous concerne toutes et tous en premier lieu.

Ainsi dans la situation actuelle, la population villaroise doit attendre de ses autorités qu'elles montrent l'exemple et qu'elles contiennent ainsi au maximum les charges de fonctionnement.

Nous regrettons le manque de transparence et le non-respect du budget 2016 en matière de traitement du Conseil communal. En effet, nous avons remarqué que le Conseil communal a augmenté son salaire au début de la nouvelle législature, en mai 2016, alors que le budget 2016 ne le mentionne pas et que rien n'est indiqué dans le message relatif au budget 2017. Charité bien ordonnée commence par soi-même! Nous proposons ainsi trois points :

010.300 <u>Traitement du Conseil communal</u>

La réduction du compte aux conditions de la législature précédente, soit à Fr. 294'200.00. De plus, nous estimons que la rémunération de Mme la Syndique, de Fr. 115'000.00 à 50 %, soit Fr. 230'000.00 à plein temps, plus des frais à hauteur de Fr. 20'000.00, sont disproportionnés. La moyenne pour des communes identiques s'élevant à Fr. 190'000.00, nous estimons que son salaire doit prendre exemple sur ces dernières et ne pas s'élever à Fr. 250'000.00 comme aujourd'hui.

En résumé, nous demandons la diminution du poste 010.300 à Fr. 280'000.00 et d'attribuer la différence à la réduction du déficit.

Chapitre 010 Conseil général et Communal

Nous demandons la création d'un poste de produits comme l'ont fait le Canton de Fribourg ou d'autres villes comme Sion, soit dit en passant sous l'impulsion

du Centre-Gauche PCS, que les frais de fonction et d'indemnités touchés par la participation du Conseiller communal professionnel dans les Associations de communes, Fondations, etc. sont versés proportionnellement à leur temps de travail au bénéfice de la Commune.

010.300.20 Jetons de présence du Conseil général

Dans un courrier de lecteur, nous avons lu que la séance de ce soir coûte très cher à la Commune. Afin de montrer également l'exemple, nous proposons de diminuer les jetons de présence des Conseillères et Conseillers généraux de moitié et de porter le compte à Fr. 8'000.00 en affectant la différence à la déduction du déficit.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'aurais une demande de précision pour le Conseil communal, respectivement M. Carrel, concernant le compte 020.305 « Cotisations à l'assurance maladie collective ». Est-ce l'assurance perte de gain maladie dont les employés de la Commune bénéficient ?

Mme Martine Vorlet. Présidente. Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Le groupe PDC, soucieux d'alléger les charges communales, fait les propositions suivantes :

010.300 Traitement du Conseil communal

Nous proposons de garder le statu quo à Fr. 294'200.00 comme pour 2016. Une économie de Fr. 25'800.00.

010.300.20 Jetons de présence du Conseil général

Nous proposons à nos collègues du Conseil général de renoncer à leurs jetons de présence, soit une économie de Fr. 15'000.00 pour la Commune. Cela pour lancer l'idée d'un plan plus vaste d'économies qui nous tient à cœur pour le futur avant de devoir se résoudre à une augmentation d'impôts pour tous.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions au niveau du Conseil général ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. J'ai une demande de précision pour le poste 030.311 « Achat d'équipements informatiques ». Quelle est cette augmentation de Fr. 60'000.00 ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Concernant le poste 010.300.15 « Honoraires Commission des fusions », zéro franc ! C'est de l'ironie, je pense que nous sommes bien partis.

020.310.10 Frais de publications, médias et information

Le montant s'élève à Fr. 90'000.00, je propose de diminuer à Fr. 60'000.00, montant que nous avions en 2014.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général sur ce chapitre ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi de répondre dans l'ordre des questions soulevées. Tout d'abord celle de M. Schnarrenberger concernant les vacations et le salaire du Conseil communal. Il est vrai que nous les avons adaptés. Nous faisons cet exercice au début de chaque nouvelle législature. Cela fait vingt ans que je siège au Conseil communal et vingt ans que cet exercice a été fait, mais je comprends tout à fait que l'on puisse remettre en cause ces adaptations.

Nous avons tenu compte de plusieurs éléments. En particulier, la prise en considération de la surcharge de travail que représentent les différents «gremium» auxquels les Conseillers communaux sont obligés de se rendre. Ils doivent consacrer beaucoup plus de temps à la lecture des divers documents et rapports de plus en plus complexes qui sont très souvent distribués un à deux jours avant la séance, ce qui ne laisse pas une grande marge pour les étudier. Dès lors, les Conseillers communaux doivent soit réduire leur temps de travail dans leur profession, soit consacrer une grande partie de leurs loisirs pour accomplir ces tâches.

Dès lors, cela nous a paru important d'adapter les salaires fixes des Conseillers communaux. Ceux-ci ont été adaptés de la manière suivante : Fr. 20'000.00 pour les Conseillers communaux et Fr. 25'000.00 pour M. le Vice-syndic.

Concernant la syndicature, permettez-moi de vous informer que lorsque que la professionnalisation du Conseil communal a été discutée en 2011, discussion qui avait été précédée d'un audit, cela nous a permis de tirer une certain nombre de conclusions parmi lesquelles une augmentation de la tâche qui était dévolue aux Conseillers communaux.

Néanmoins, à l'époque, le Conseil communal n'avait pas souhaité professionnaliser tout le Conseil communal, mais uniquement la syndicature, sans pour autant la professionnaliser à hauteur de certaines communes comme la Ville de Fribourg. La Syndique était supposée être à disposition et prévoir tout son temps à sa tâche. Même si, à l'époque, il s'agissait d'une semi-professionnalisation, qui est devenue insuffisante, raison pour laquelle le salaire de la Syndique a été fixé à hauteur d'un 50 %, certes très bien rémunéré, mais très inférieur à ce que touchait un Chef de service ou un Chef de secteur, mais qui compensait l'obligation de la Syndique d'être disponible pour la Commune. J'ajouterai aussi que j'ai quitté mon poste de travail à Berne afin de pouvoir me consacrer à la Commune.

Evidemment, nous pouvons considérer que ce sont des montants très élevés, mais nous ne pouvons pas faire le ratio entre un 50% et un 100 % du salaire avec le temps de travail. Je laisserai à votre appréciation cette remarque et je suis certaine que vous pouvez comprendre que lorsqu'on demande un travail à quelqu'un, celui-ci mérite juste rétribution. Tout en étant également consciente qu'à l'époque nous n'avions pas voulu surcharger le budget communal car nous étions dans l'exercice de réduire la dette.

Concernant la question de M. Dietrich pour le poste 020.305, il s'agit de l'assurance perte de gain.

Au sujet des jetons de présence du Conseil général, il n'appartient pas au Conseil communal de se prononcer sur ce sujet. Permettez-moi simplement une réflexion. Il y a certainement parmi les personnes présentent ce soir qui engagent une baby-sitter pour s'occuper de leurs enfants et les priver de leurs jetons pourraient peut-être leur poser un problème dans la mesure où elles seraient doublement pénalisées. Là, j'en appelle à votre sagesse, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

Concernant le poste 020.310.10 « Frais de publications, médias et information » : bien entendu que nous pouvons réduire ce poste, mais le Conseil communal a estimé qu'il correspondait à l'information que nous sommes amenés à faire de plus en plus souvent pour la population comme le bulletin communal, etc. Nous préférons donc que vous mainteniez ce montant plutôt que de devoir faire, à chaque fois, des justifications dans les comptes.

Pour terminer, les achats de mobilier et machines de bureau sont dus en grande partie au déménagement. En effet, d'une part des postes de travail supplémentaires ont été aménagés et, d'autre part, des collaborateurs travaillaient sur de vieux bureaux qui ont été remplacés. Je pense qu'il est normal que nos collaborateurs puissent travailler dans de bonnes conditions matérielles.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Schnarrenberger.

M. Loris Scharrenberger, Conseiller général. Je souhaiterais intervenir concernant les indemnités de participation touchées par les Conseillers communaux professionnels.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Je voulais juste préciser qu'effectivement les jetons de présence ne couvrent pas les frais de babysitting car il y a aussi les séances de préparation pour lesquelles il faut aussi s'organiser.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. J'ajouterais encore une précision concernant la problématique du traitement du Conseil communal. Vous pouvez constater que le poste 010.300.40 « Vacations du Conseil communal » n'augmente pas. Le Conseil communal a décidé d'inclure dans le salaire fixe des Conseillers communaux les tâches qui faisaient l'objet de vacations séparées impliquant un travail administratif et des coûts supplémentaires pour la Commune. Certaines tâches externes au Conseil communal ont été remaniées. Ce qui était facturé dans des vacations séparées est inclus dans le salaire fixe, raison pour laquelle il n'y a pas d'augmentation des vacations du Conseil communal, malgré ce que Mme la Syndique nous a dit, à savoir que l'activité des Conseillers communaux augmente régulièrement.

D'autre part, si vous nous demandez de faire deux, trois ou quatre variantes de budget, ce n'est pas là que nous allons faire des économies en termes de vacations et de salaire du Conseil communal. Cela dit, c'est à vous d'en décider.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je propose une petite pause technique.

La séance est interrompue de 20 h.42 à 20 h.48.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons passer au vote. Nous avons plusieurs propositions concernant ce chapitre. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal concernant le poste 010.300.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 320'000.00 sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 010.300 budgété à Fr. 320'000.00 est refusée par 22 non, 21 oui et 1 abstention.

Nous allons voter sur la contreproposition qui se rapproche le plus de celle du Conseil communal, à savoir sur le montant de Fr. 294'000.00.

Celles et ceux qui acceptent cette contreproposition à Fr. 294'000.00 sont priés de le manifester à main levée.

La contreproposition concernant le poste 010.300, pour un montant de Fr. 294'200.00 est acceptée par 32 oui, 10 non et 2 abstentions.

Nous passons au compte 010.300.20 « Jetons de présence du Conseil général » budgété à Fr. 15'000.00.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 15'000.00 sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 010.300.20 budgété à Fr. 15'000.00 est acceptée par 25 oui et 19 non

Nous passons au compte 020.310.10 « Frais de publications, médias et information » budgété à Fr. 90'000.00.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 90'000.00 sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 020.310.10 budgété à Fr. 90'000.00 est acceptée par 25 oui, 18 non et 1 abstention.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Pour ce chapitre nous avions encore la demande de M. Schnarrenberger concernant la création d'un poste de produit pour la restitution des jetons du Conseiller communal. Pourriez-vous préciser et reformuler votre demande ?

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Nous demandons la création d'un poste de produit, comme l'a fait le Canton de Fribourg ou d'autres villes comme celle de Sion, dans lequel les frais de fonction et d'indemnités touchés par la participation des Conseillers communaux professionnels dans les Associations de communes, Fondation, etc. soient reversés au bénéfice de la Commune proportionnellement à leur temps de travail.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Carrel

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme cela a un impact sur le budget et sur les comptes, votre proposition doit être chiffrée. D'autre part, il n'y a pas de Conseillers communaux professionnels à 100 % à Villars-sur-Glâne. Je ne comprends pas votre proposition.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Mme la Syndique nous a clairement fait comprendre qu'elle se consacrait à 100 % à la Commune. Nous demandons que les indemnités et les jetons de présence qu'elle reçoit dans les différentes associations dans lesquelles elle représente la Commune soient reversés à la Commune.

Vous pouvez peut-être me renseigner sur le montant que cela représente ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. Si j'ai bien compris la proposition, toute proportion gardée, cela doit représenter un montant de l'ordre de Fr. 3'000.00 par an.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Mme la Syndique, je me permets de remettre en question le montant que vous venez de citer car ce n'est même pas le montant que vous touchez au sein de l'ACoPol, où je siège également.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Pour l'ACoPol, je touche un montant de Fr. 2'000.00 et Fr. 4'000.00 pour les Martinets divisé par deux, vous avez le montant.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Schnarrenberger maintenez-vous votre demande?

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Oui, je maintiens ma demande et je budgétise ce poste à Fr. 3'000.00.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons donc voter sur la proposition de création d'un poste de produit pour la restitution des jetons de présence.

Celles et ceux qui souhaitent la création d'un poste de produit pour la restitution des jetons de présence sont priés de lever la main.

La proposition de création d'un poste de produit pour la restitution des jetons de présence est refusée par 21 non, 20 oui et 3 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. La Commission financière remercie le service des finances d'avoir donné suite à sa requête visant à rajouter dans les libellés, des numéros de comptes entre parenthèses pour faire référence aux anciens comptes utilisés. Sinon, elle n'a pas de remarque de détail.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a plusieurs remarques :

220.452.10 Participation des communes membres

La Commission financière a pris note des explications fournies suite à sa remarque concernant les totaux des charges et produits de ce compte qui n'étaient pas égaux.

La Commission financière a été informée que la part cantonale qui nous est restituée pour le SIPLP a changé, ce qui a pour conséquence de modifier le total des produits du compte 220, alors que la différence aurait dû être portée sur la refacturation aux communes membres. Il s'agit de Fr. 84'400.00 en notre faveur, ce qui a pour conséquence de réduire le déficit communal à Fr. 640'961.95 qui n'est plus d'actualité en ce moment.

290.301.10 Traitement du personnel administratif

La Commission financière demande des explications sur ce dépassement important. Suite à sa séance du 26 janvier 2017, elle a demandé de pouvoir disposer du tableau comparatif des salaires du personnel communal par numéro de compte qui lui a été remis par le service des finances.

2901 <u>Ecole de Cormanon</u>

La Commission financière attend une information sur l'évolution du dossier de la rénovation de cette école, notamment sur son aspect financier.

2902.314 Entretien et rénovation école des Rochettes

2903.314 Entretien et rénovation école de Villars-Vert

La Commission financière demande à connaître la raison de la différence de coût en ce qui concerne les adoucisseurs prévus dans ces deux écoles et le système choisi.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Il n'y a pas eu de question particulière concernant le poste 220.452.10, mais j'aimerais toutefois préciser que jusqu'en 2015, le Canton participait à hauteur de 45 % aux frais du SIPLP. Depuis 2016, celui-ci participe à hauteur de 50 %. Il y a donc une augmentation de la participation pour le poste 220.451.10.

Par contre, les communes membres paient moins même si cela ne semble pas visible car le budget global a augmenté de Fr. 100'000.00. Celui-ci dépend essentiellement du nombre de thérapeutes. Les dotations en personnel sont strictement contrôlées dans la mesure où l'Etat fixe le nombre d'équivalents plein temps par le nombre d'enfants. Par exemple, nous avons un poste de logopédiste pour 660 élèves, un poste de psychologue pour 1'100 élèves et un

poste de psychomotricienne pour 300 élèves. C'est un service intercommunal qui regroupe environ 17 communes de notre district.

Le poste 290.301.10 « Traitement du personnel administratif »a effectivement augmenté de Fr. 250'000.00. A été ajouté à ce poste, le poste 290.301.20 « Traitement animateur des migrants » ainsi qu'un poste à 100% d'un employé des services techniques qui gère actuellement la rénovation de l'école de Cormanon et la construction de celle du Platy ainsi que le 50 % du poste de Mme Duvoisin pour les mêmes raisons. Il n'y a pas eu d'augmentation de personnel au sein du service des écoles à proprement parler.

S'agissant de la rénovation de l'école de Cormanon, Mme Renklicicek reviendra sur le sujet. Par contre, concernant la cuisine des enseignants, celle-ci date de la construction de l'école dans les années 60. Elle consiste en 2 placards, un lavabo, deux anciennes plaques et un demi-frigo. C'est une cuisine de studio qui est utilisée par 35 enseignants et 10 à 15 personnes y mangent à midi. L'idée est de changer cette cuisine en réutilisant une cuisine qui avait été démontée dans un autre bâtiment. Nous n'achetons pas une cuisine neuve pour l'école de Cormanon.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Pour rappel, le crédit accordé par le Conseil général pour l'école de Cormanon était de Fr. 13'218'288.00. Au sujet des travaux, nous nous sommes rendu compte qu'il y a avait des poches d'eau sous le radier de la salle des fêtes. Elles ont été remarquées lorsque des sondages ont été effectués en tête de dalle. Il n'était pas possible de les apercevoir avant, sinon ces travaux auraient été intégrés dans le budget dès le départ. Etant donné qu'il n'est pas envisageable de construire un bâtiment neuf sur une fondation pour laquelle il n'y a plus de garantie de stabilité, nous avons dû démolir et reconstruire le radier ainsi que les murs de la salle des fêtes. Ces travaux ont engendré un surcoût de Fr. 235'000.00. Le coût final provisoire est de Fr. 13'503'288.00. Le dépassement correspond au coût de ces travaux supplémentaires dus aux poches d'eau sous le radier. Ce dépassement correspond à environ 2 % du coût total. Il convient de relever que les coûts des divers et imprévus sont bien maîtrisés et restent raisonnables.

Le montant prévu pour les divers et imprévus s'élève à Fr. 130'000.00. A moins que ce montant soit utilisé pour d'autres futurs imprévus, il viendra en diminution du dépassement pour la salle des fêtes. En l'état, je vous informe que le devis est respecté, mis à part la mauvaise surprise due aux poches d'eau.

Pour répondre à la question des adoucisseurs, la différence est due au changement d'un système de vanne à l'école des Rochettes.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

340.352 <u>Part de Matran au loyer du terrain synthétique</u>

340.427.10 Location terrain synthétique

La Commission financière relève une certaine confusion possible avec les titulatures de ces deux comptes. Elle a demandé que celles-ci soient modifiées pour une meilleure compréhension, ce qui a été fait et nous vous en remercions.

340.365 Participation aux cours Idéesport

La Commission financière souhaite savoir pour quelle raison la salle de sport a été dédoublée et quel est le tarif horaire touché par les jeunes moniteurs.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'aurais deux, trois points concernant le chapitre 3. Tout d'abord concernant les bibliothèques :

300.310 <u>Achats de livres des bibliothèques</u>

L'achat de livres pour Fr. 40'000.00 chaque année est-il toujours nécessaire ? Avec l'installation de plusieurs magnifiques boîtes à livres voyageurs dans la Commune, n'est-il pas envisageable de limiter l'achat de livres neufs, de favoriser l'échange et de prôner ainsi une approche durable ?

300.318.10 Etude pour agrandissement bibliothèque

Avec la construction d'une nouvelle école flambant neuve au Platy et la réfection totale d'une autre, peut-on imaginer l'utilisation de locaux disponibles dans l'une ou l'autre école et ainsi économiser Fr. 20'000.00 en frais d'étude.

300.365 <u>Subsides pour activités culturelles</u>

Pourriez-vous éclairer ma lanterne sur ce montant de Fr. 63'000.00 ?

341.314 <u>Entretien et réparations des bâtiments - Centre sportif</u>

Nous lisons qu'un montant de Fr. 8'000.00 est demandé pour l'installation d'un wifi afin de répondre aux standards actuels. Est-il vraiment nécessaire d'installer un réseau sans fil dans une halle de gym dont le but premier est la pratique du sport et non de pouvoir jouer à « Pokemon-Go » ? De surcroît, le montant nous paraît absolument exorbitant alors qu'il suffirait de relayer une connexion existante, celle du concierge par exemple.

La signalétique du bâtiment semblerait confuse. On nous propose d'éventuellement étudier la chose pour Fr. 3'500.00. Que s'est-il passé ? Des spectateurs auraient-ils confondu le bar avec les toilettes ? L'appartement du concierge aurait été pris pour un vestiaire ? Nous suggérons ainsi d'attribuer ce montant à la réalisation de la nouvelle signalétique et non à l'étude de son concept.

360 <u>Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B</u>

Nous constatons que d'importants frais d'entretien, de gestion technique et de rénovations sont inscrits au budget. Plusieurs augmentations, avec comme justificatif le déménagement. Or, dans le message de février 2016, nous avons accepté une enveloppe globale d'env. Fr. 2'500'000.00 relative à des transformations, à de l'équipement et au déménagement. Pourrait-on connaître, lors du prochain Conseil général, les coûts détaillés du déplacement de l'administration communale ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions concernant ce chapitre ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général.

330.314 Entretien des jardins publics et chemins

Dans le message du Conseil Communal, le poste 330.314 « Entretien des jardins publics et chemins » pour un montant de Fr. 96'900.00, il est notamment budgétisé un montant de Fr. 5000.00, alloué au renouvellement du certificat « Commune à Papillons » ainsi qu'un montant de Fr. 15'000.00 pour l'achat de fleurs annuelles.

Quant bien-même il ne s'agit pas d'une somme exorbitante, quoi qu'en cumulant mille francs çà et là nous arrivons rapidement à des montants importants, nous nous interrogeons sur la nécessité de débourser Fr. 5'000.00 pour un certificat. Ne pourrions-nous pas nous contenter d'entretenir nos jardins de la même manière sans prétendre à la certification ? Que dire du montant de Fr. 15'000.00 pour l'achat de fleurs annuelles ? Ne pourrions-nous pas envisager d'investir dans une végétation plus durable et fleurissant naturellement au gré des saisons pour économiser des sommes substantielles sur un plus long terme ?

En conclusion, nous proposons, pour le budget 2017, et dans un premier temps, de réduire le poste 330.314 « Entretien des jardins publics et chemins » d'un montant de Fr. 6'900.00 et de porter ainsi le total à Fr. 90'000.00, le solde étant affecté à la diminution du déficit.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Je souhaiterais des informations sur le point 351.314 « Entretien et réparation de l'immeuble de la Grange ». Je ne sais pas si cela concerne le problème des micros ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais commencer par répondre à la question de la certification « Commune à Papillons ». Le montant de Fr. 5'000.00 ne concerne pas le diplôme en tant que tel, mais des frais d'expertises, de conseils externes sur la manière de traiter les espaces verts le plus durablement, tout en utilisant des produits efficaces et en respectant l'environnement. Nous avons fait la première étape de la certification il y a cinq ans, nous estimons qu'il est nécessaire de refaire le tour de la Commune avec des experts en la matière. La première certification nous a permis de moins dépenser dans l'achat de produits. Je vous invite à conserver ce poste et à ne pas le réduire.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil communal ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la question de M. Karati concernant l'achat de fleurs. C'était la première question du Conseil communal concernant ce dicastère. La politique d'achat se fait d'après la volonté du changement de couleur. Pour 2017,

les réservations ont déjà été effectuées. Nous commandons les fleurs à Seedorf ainsi que chez Angéloz, à Belfaux. Nous privilégions également l'achat local. Je dois avouer que j'ai été surpris par le nombre de mètres carrés à fleurir dans la Commune. Je prends note que le montant de Fr. 15'000.00 attire l'attention du Conseil général et je regarderai avec mon chef de secteur si nous ne pouvons pas faire des économies en ayant des fleurs qui durent plus d'une saison.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Pour répondre aux questions, tout d'abord concernant les frais d'étude pour agrandir la bibliothèque. La bibliothèque, indépendamment des bibliothèques des écoles, s'est agrandie et il est nécessaire de faire une étude pour son éventuel déplacement.

Concernant le réseau sans fil, il semblerait que cela réponde à un besoin. Je vais vérifier auprès des services techniques si nous pouvons éventuellement y renoncer.

Au sujet de la signalétique, pour les habitués, il est facile de s'y retrouver, mais ce n'est pas toujours le cas pour les personnes qui ne s'y rendent pas souvent. Ce problème a souvent été relevé.

Au sujet de l'entretien du bâtiment de la Grange, malheureusement, lorsqu'il y a un défaut qui se manifeste, nous devons le réparer. Nous pouvons constater que, d'année en année, le montant des réparations n'est jamais le même. Pour cette année, nous avons différents travaux prévus pour ce bâtiment.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'aimerais compléter les réponses concernant la bibliothèque notamment sur l'achat de livres. Il est important pour le Directeur de la bibliothèque d'avoir des nouveautés pour les enfants et les adultes. Le montant attribué pour l'achat de livres concerne les trois bibliothèques, à savoir celles de Villars-Vert, de Cormanon et la bibliothèque communale.

S'agissant de l'étude pour l'agrandissement de la bibliothèque, j'aimerais vous rendre attentifs au fait qu'aucun local n'a été prévu dans l'école du Platy. Les élèves de cette école, tout comme ceux de l'école des Rochettes, se rendront à la bibliothèque communale. Il faut savoir

que chaque classe passe toutes les 3 semaines à la bibliothèque et que le nombre de classes va pratiquement doubler. Actuellement, c'est déjà compliqué avec une seule école se rendant à la bibliothèque, alors imaginez avec une deuxième école.

De plus, les bibliothèques changent, elles ne sont plus simplement des rayonnages de livres mais des endroits où l'on peut prendre du temps pour lire, avec des ordinateurs et des tablettes à disposition. Les bibliothèques évoluent et changent. M. Bouverat nous a fait une proposition dans ce sens. A cet effet, nous avons mis au budget un montant de Fr. 20'000.00 pour étudier les propositions de M. Bouverat. Néanmoins, le Conseil communal sera attentif et n'ira pas dans les souhaits de M. Bouverat qui rêve d'une grande bibliothèque. Elle sera adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres commentaires ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la Commission financière concernant Idéesport : pour ceux qui ne le savent pas, Idéessport est une Fondation au niveau Suisse. Dans le cadre de ce programme, entre le mois de novembre et de mars, les enfants de 6 à 12 ans sont invités à venir s'initier au sport tout en étant coachés et sécurisés.

Etant donné le vif succès rencontré, l'utilisation de la salle double de Villars-Vert permettra d'accueillir tous les enfants car, actuellement, cela se passe dans la salle de sport des Rochettes qui ne permet plus d'accueillir tous les enfants.

Je présenterai au Conseil communal. au mois de mai. le rapport concernant la saison écoulée et il décidera si ce projet sera dédoublé ou pas.

Actuellement, chaque dimanche, il y a un chef de projet qui est un jeune de la Commune, en général un étudiant, qui touche Fr. 120.00 pour son travail de préparation ainsi que la journée du dimanche. Nous avons 2 seniors coaches qui touchent Fr. 80.00 chacun et cinq à six juniors coaches qui touchent chacun Fr. 20.00. Ces derniers obtiennent un certificat attestant leur implication dans l'encadrement sportif des enfants. Au niveau nourriture, on leur apprend également manger sainement.

Tout ceci a un budget. Pour 2017, nous avons prévu Fr. 30'000.00. Selon le rapport que je soumettrai au mois de mai, le Conseil communal décidera s'il valide la convention pour deux salles ou s'il maintient une salle.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil communal ? Tel n'est pas le cas. Nous avons pour le chapitre 3, une proposition pour le poste 330.314 « Entretien des jardins publics et chemins ». Nous allons tout d'abord voter sur cette proposition.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 96'900.00 pour le poste 330.314 « Entretien des jardins publics et chemins » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 330.314 budgété à Fr. 96'900.00 est acceptée par 27 oui, 14 non et 3 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Matthias Sluga, Conseiller général. J'ai une remarque générale concernant le Réseau Santé Sarine RSS. Nous demandons au Conseil communal une vigilance accrue dans la surveillance de la gestion du Réseau Santé Sarine. Comme nous l'avions mentionné dans le message de l'approbation du RSS cette structure est colossale et demande une attention toute particulière. Même s'il s'agit, en fin de compte, de dépenses liées, il est important d'agir en amont afin que cette super structure soit gérée de la meilleure des manières.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Le Conseil communal ? M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je vais rassurer M. Sluga car je siège au Comité de Direction du RSS. Depuis ce poste, je peux observer, mon collègue M. Andina pourra le confirmer, que l'actuelle Direction du RSS, de par l'engagement de l'ancien chef des finances de la Ville de Fribourg, est très professionnelle. Nous avons une équipe de Direction qui fonctionne très bien. Les coûts ont été limités et sont à la baisse. Nous avons une réorganisation globale du personnel pour tout ce qui concerne le Réseau Santé Sarine. Par ailleurs, je félicite la bonne gestion de ce gros bateau et je peux vous rassurer M. Sluga cela est entre de bonnes mains ainsi qu'en bonne voie.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Oui, le RSS est un gros bateau, avec un bâtiment qui se nomme le HMS, qui a une trentaine d'années, un peu près la même longévité que les Martinets, à la différence que la Résidence des Martinets est presque devenue un hôtel cinq étoiles grâce aux investissements qui ont été faits au niveau de la Commune.

Le HMS est en mauvais état car la maintenance a été délaissée pendant des années. Il faudra s'attendre à ce qu'il soit rénové, ce qui amènera prochainement des coûts supplémentaires. Je tenais à vous le préciser et ne pas vous donner l'impression que tout va bien et qu'il n'y a rien à faire. Comme l'a dit mon collègue, l'équipe de Direction est très professionnelle et, à travers elle, il y a eu des baisses au niveau des coûts en personnel.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. J'aurais encore des chiffres à mentionner à M. Sluga concernant le RSS. Au sujet des montants pour la participation globale des communes, nous avions 7 millions pour 2015, 6,5 millions pour 2016 et 6.2 millions pour 2017.

Cela corrobore ce que je vous ai expliqué, soit une grande baisse de participation de nos communes.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au chapitre 5

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

541.301 <u>Traitements des animateurs</u>

La Commission financière se réfère à son commentaire général concernant les limitations des charges et des engagements du personnel communal au strict nécessaire.

541.318.10 <u>Taxes téléphoniques animation</u>

La Commission financière a pris note que des économies vont être réalisées dans ce poste où des vérifications détaillées ont été entreprises pour éviter des raccordements et abonnements inutiles.

580.366.30 Aide matérielle, MIS Commune de Matran

581.451.05 Participation du Canton frais d'assistance Matran

580.452.25 Part de Matran, remboursement aide matérielle

La Commission financière a pris acte, suite à la reprise du service social de Matran, de l'intégration de ces trois nouveaux comptes concernant l'aide sociale que notre Commune va avancer pour la Commune de Matran en 2017. Il s'agit des points 580.366.30, 581.451.05 et 580.452.25. Elle a également pris acte que les montants en question n'influenceront aucunement le résultat et sont issus d'une estimation de la part de Matran.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. J'interviens concernant le poste 541.301 « Traitement animateur ». En ces périodes d'austérité, l'engagement d'un ou d'une coordinatrice pour diriger le service d'animation de la Commune, avec un salaire représentant presque un tiers du budget alloué à ladite animation, est-il vraiment vital pour la communauté ? Pour ce prix-là, la Commune pourrait s'offrir un médecin assistant, un professeur d'école primaire voire un porte-parole de la Confédération! Autant dire que le salaire proposé est totalement disproportionné par rapport à la fonction. Quelle fonction? Les explications apportées dans le message sont des plus laconiques et nous estimons que cet engagement n'apporte aucune valeur ajoutée à l'ensemble des citoyens.

Nous proposons de renoncer à cet engagement et ainsi de réduire le poste 541.301 en proportion et d'allouer la différence à la diminution du déficit.

Pour le poste 541.313 « Participation VillarSympa ». Nous remarquons une importante différence avec les comptes 2015, Fr. 18'000.00, le budget 2016, Fr. 20'000.00 et le budget présenté ce soir, Fr. 31'000.00.

D'une manière générale, le groupe PLR-PVL estime que l'organisation de VillarSympa est certainement à revoir. Le fait que cela soit une sous-commission de la Commission d'intégration nous rend perplexe. Le nombre de personne composant cette Commission est plus élevé que celui de la Commission d'aménagement. Est-ce vraiment nécessaire et efficace ?

Les buts et principes des communes sympas sont louables et s'appuient sur les principes suivants :

- aller vers
- ne pas lutter contre
- chaque citoyen est un acteur potentiel
- offrir des outils aux acteurs de la vie communale par la formation des « agents sympas »
- être et rester dans une démarche participative.

Malheureusement, à Villars-sur-Glâne, la cinquantaine d'agents sympas formés sont laissés à l'abandon après les formations et ils ne sont plus sollicités. Le programme à disposition montre que l'accent a été mis, ce qui n'est pas si mauvais, sur les végétaux et les insectes, mais qu'en est-il des femmes et des hommes et des jeunes et des seniors de notre Commune ?

Le budget alloué nous semble complètement démesuré par rapport aux prestations offertes à notre population. Nous demandons ainsi le retour aux chiffres de 2016, soit une diminution de Fr. 10'000.00 du poste 541.313 et d'attribuer cette différence à la réduction du déficit. Il est bien évident que nous sommes prêts à soutenir le financement d'un projet qui tienne la route, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

Je terminerai par les postes 580.365.20 « Aide au logement » et 583.318.10 « Participation Ritec ». Contrairement à ce que vous pouvez penser, nous ne proposerons rien pour ces 2 postes car c'est de la responsabilité de celles et ceux qui les ont acceptés ou du Conseil communal de proposer une diminution.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Le poste 541.318.10 « Taxes téléphoniques du secteur animation » a été augmenté de Fr. 2500.00, passant de Fr. 500.00 à Fr. 3000.00.

A l'ère des abonnements « flat rate », nous nous interrogeons sur le multiplicateur « 6 » de ce poste. Merci au Conseil communal de bien vouloir nous éclairer.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Le Conseil communal.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Le salaire du poste de coordinateur peut vous paraître élevé et permettez-moi d'abord une mise en perspective afin de comprendre pourquoi ce nouveau poste est demandé.

Depuis la mi-mai 2016, je m'occupe nouvellement du Dicastère de l'animation, de l'intégration et des générations. Le Dicastère s'appelle justement générations, intégration et animation. Ces trois domaines, qui sont étroitement liés entre eux, interagissent et forment un ensemble.

Quand quelqu'un me demande de quoi s'occupe le Dicastère que je dirige, j'ai pour habitude de dire qu'il s'agit du Dicastère du «Vivre ensemble» ou du Dicastère de la «Cohésion sociale» du Dicastère de la «Qualité de vie». Une qualité de vie qui fait la renommée de notre Commune et qui nous est enviée par d'autres.

Pour moi, quand on parle d'intégration, je n'entends pas uniquement l'intégration des migrants, mais l'intégration de tous, enfants, jeunes, adultes, aînés, Suisses ou étrangers.

Et quand on parle d'animation, je considère qu'elle ne doit pas se limiter uniquement aux jeunes, mais qu'elle doit aussi être étendue et profiter à toute la population.

Et il n'y a pas de vivre ensemble, de cohésion sociale ou de qualité de vie sans bâtir de ponts entre les générations et entre les cultures. C'est dans cette optique que nouvellement le Conseil communal prône une démarche intergénérationnelle et interculturelle.

Depuis la mise en place du service d'animation, en 1996, il y a vingt ans, la Commune a doublé sa population de 6'000 à 12'000 habitants. Aujourd'hui, Villars-sur-Glâne est devenue une ville, avec les problématiques liées à une telle réalité, ce qui implique des défis complexes et accrus au niveau de l'animation et en particulier de la prévention.

Ces problématiques demandent de nouvelles compétences et une maîtrise d'un niveau dont l'équipe actuelle ne dispose pas. Cette compétence peut nous être apportée par le nouveau coordinateur. C'est dans ce contexte que s'insère le nouveau poste de coordinateur de l'animation.

La mission ne s'arrêtera pas uniquement à coordonner les 3 domaines dont s'occupe actuellement le service d'animation, à savoir: l'animation pour les jeunes, le travail social de rue et VillarSympa, mais s'étendra, dans une démarche plus ample et plus globale, aux 2 autres domaines de mon dicastère, soit les générations et l'intégration, voire même au-delà.

Le coordinateur ne restera pas les bras croisés en s'occupant de son petit jardin, mais sera amené à collaborer avec les écoles pour des programmes de prévention, le social et la santé de la population.

J'avoue que la dénomination « Coordinateur de l'animation » donne une indication plutôt restreinte de la mission et de l'étendue des tâches que le Conseil communal entend lui confier.

Quelles seront en résumé ses tâches ? (slide avec liste des tâches)

1. Gestion du personnel, administrative et des infrastructures :

Vous me direz qu'il n'y a rien de nouveau à cela et que ces tâches sont déjà effectuées par les 2 co-responsables actuelles de l'animation. Or des analyses effectuées, notamment par le service du personnel et la Commission administrative avant mon arrivée ont montré que le mode de gestion du personnel et le fonctionnement de l'animation ne sont pas optimaux. Même si ce n'est pas l'unique raison, c'est l'une des raisons qui ont amené à une fluctuation au sein du personnel. En 2015, le service de l'animation comptait un effectif de 360% (3,6 EPT). Aujourd'hui, après deux démissions et une demande de réduction du temps de travail, l'effectif est tombé à 250% (2,5 EPT). Vous verrez par la suite que cela a aussi des conséquences sur les comptes.

De là, la nécessité de mettre à la tête de « Villars-Animation » une personne ayant des qualités de gestion avérées, appelée à vérifier si le personnel est employé de manière optimale, à revoir le mode de fonctionnement voire à réorganiser le service, notamment, dans le but de le stabiliser.

Cela aura, entre autres, comme avantage de décharger les 2 co-responsables actuelles des tâches administratives afin qu'elles puissent mieux se concentrer, voire se recentrer, sur les activités d'animation.

Le coordinateur aura une tâche essentielle à remplir qui, aujourd'hui, n'est exploitée que partiellement, à savoir la recherche active voire systématique de ressources autres que celles allouées par la Commune comme des subventions cantonales, des Fondations et tout autre organisme censé donner des ressources autres que celles de la Commune pour ce travail.

Nous savons très bien que la Commune va au-devant de difficultés financières dès 2019 et qu'il faut donc trouver des alternatives financières et faire plus avec moins.

Le coordinateur aura également la tâche de mettre en place et de développer une stratégie de communication plus efficace, en particulier envers la population, afin de donner une plus grande visibilité aux activités d'animation, de prévention et d'intégration.

2. Coordination des différentes entités et activités de l'animation

En plus des activités actuelles, l'arrivée du coordinateur coïncidera avec la mise en place de nouvelles activités d'animation pour les jeunes, par exemple le projet FRI-TIME subventionné par le Canton, qui consiste à organiser dans la Commune 12 activités gratuites par an pour les jeunes.

Les activités de l'animation resteront principalement centrées sur les jeunes mais le Conseil communal estime que le service d'animation doit ouvrir, organiser voire soutenir des activités d'animation pour le reste de la population, en particulier les aînés. Concernant ceux-ci, la nouvelle loi « Senior+ », qui entrera en vigueur en 2018, prévoit, entre autres, que les Communes développent un concept favorisant les échanges entre les générations, offrant des prestations d'accompagnement aux aînés afin d'éviter l'isolement et la marginalisation de ceux-ci. Le coordinateur pourra également contribuer directement à l'élaboration d'un tel concept.

3. Développer les collaborations et synergies avec les réseaux existants

Il ne s'agit pas de faire des doublons et de proposer uniquement des activités en attendant que les gens s'inscrivent mais d'adopter une démarche proactive « aller vers les gens ». Le coordinateur sera chargé de bâtir des contacts avec les associations (culturelles, sportives, des aînés, de quartier, etc.) en les associant aux activités d'animation au bénéfice de la population.

On peut également imaginer appuyer des initiatives citoyennes spontanées et apporter un soutien logistique ou administratif à toute association ou groupe de bénévoles qui désirent contribuer à l'animation de la Commune. Par exemple, en décembre 2016, j'ai participé à l'assemblée d'une nouvelle Association « Vivre S'ouvrir Grandir ». Ce sont des jeunes qui ont envie de faire quelque chose de convivial dans la Commune. D'ailleurs, à la fin mars, ils proposeront une fête qui se nommera « l'été avant l'heure » que je vous demanderais de bien vouloir soutenir ou même de les aider.

De tels échanges et collaborations devraient notamment permettre à l'animation de bénéficier de ressources qu'elle n'a pas et n'aura probablement jamais.

Le coordinateur peut favoriser l'émergence et la constitution de réseaux là où il n'y en a pas encore, comme aux Dailles ou à Cormanon en particulier, à travers la création d'associations de quartier.

4. Promouvoir et coordonner les activités de prévention

Depuis 20 ans, par ses activités pour les enfants et adolescents voire par le « Travail social hors mur» qui s'adresse aux jeunes adultes, le Service d'animation a déjà beaucoup fait dans le domaine de la prévention.

À titre d'exemple, l'importance d'un tel travail préventif voire de détection précoce des comportements et des situations sociales à risque de la part des réseaux socioculturels locaux est notamment soulignée dans un rapport de juillet 2016 du «Réseau national de sécurité» consacré au phénomène de la radicalisation. Ce rapport est à votre disposition.

Ceci est un nouveau défi où il faut avoir des connaissances pointues. Il est fort probable que des subventions seront allouées pour cela. Ce travail est essentiel. Si les organes de sécurité s'occupent des infractions, ici, avant tout, on fait un travail de prévention afin d'éviter des débordements.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina, puis-je vous demander de synthétiser votre présentation ? Merci.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Il s'agit d'étendre encore plus le travail de prévention que ce soit envers les jeunes mais également envers le reste de la population.

5. Analyses des besoins et ponctuelles

Le coordinateur pourra également être mandaté pour élaborer des rapports à l'attention du Conseil communal concernant, par exemple, les besoins en animation, l'évolution socio-culturelle dans les quartiers ou les différentes problématiques de société et proposer des mesures pour les affronter et les résoudre.

5. Fixer les critères d'acceptation d'activités/manifestations

Le Conseil communal entend également confier au coordinateur la définition de critères sur la base desquels il acceptera ou refusera certaines manifestations.

Tout travail mérite un salaire. Tout niveau de formation et de compétence méritent une juste rétribution. Comme nous l'avons vu, la tâche du coordinateur sera ample et complexe.

Certes, le traitement salarial des animateurs augmente, mais je vous fais remarquer que, par rapport au budget 2015, il n'augmente que de Fr. 20'000.00 ou de Fr. 27'000.00 par rapport au budget 2016. Par ailleurs, on sait déjà maintenant que les comptes 2016 vont clore avec presque Fr. 100'000.00 en moins de ce qui était prévu. De quoi compenser pendant 5 ans l'augmentation de Fr. 20'000.00 qui vous est demandée ce soir.

Cela permettra à l'équipe réduite du service d'animation de prendre un nouvel élan avec la venue du coordinateur qui apportera de nouvelles idées.

Le personnel est primordial, voire décisif. Je vous fais remarquer qu'entre 2002 et 2016, soit 14 ans, le budget communal alloué aux activités d'animation affichait toujours la même somme soit Fr. 37'000.00 (dont Fr. 10'000.00 sont couverts par la Paroisse).

De plus, à mon sens, le coordinateur, tout comme le service d'animation, s'autofinanceront en partie, grâce au travail d'animation qui évitera à la Commune maints problèmes sociaux qui, sans cela, lui coûteraient bien plus cher.

Je finirai par une boutade : seriez-vous disposés à engager des agents de la police intercommunale uniquement pour distribuer des amendes du fait que celles-ci rapportent de l'argent et non pas pour leur précieux travail de prévention ?

J'espère vous avoir convaincu du bien-fondé de ce nouveau poste et de sa démarche. En tout cas, il est sûr qu'avec ce qui attend la Commune avec la RIE III, nous aurons bien besoin de vivre ensemble et de cohésion sociale. Je formule le vœu, qu'à ce sujet, le Conseil général saura donner l'exemple.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. M. Andina, je vous remercie pour toutes vos explications. Je ne sais pas si je suis fatiguée ou si ma tête ne répond pas à ce que j'entends. Deux, trois choses m'interpellent.

Je suis au Conseil général depuis 2003. L'animation, je la connais très bien étant donné que j'étais une des premières bénévoles, avec Mme Wirz ainsi que d'autres personnes, bien avant Mme Pillonel ou M. Dietrich. Ce que je veux vous faire comprendre, c'est que, pour moi, le salaire de cette personne, qui se monte à Fr. 100'000.00 par année, équivalant à environ Fr. 8'000.00 par mois, pour appliquer le cahier des charges que vous venez de nous présenter, est trop, à mon avis, et je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure car Villars-sur-Glâne ne manque pas d'animation. Ce que Mme Wirz faisait, lorsque M. Alvez était Conseiller communal, se passait très bien. Je ne comprends pas ce que vous voulez de plus par rapport à l'animation. Il y a des difficultés au niveau de l'animation et vous voulez engager quelqu'un pour faire le médiateur, vous voulez lui donner des charges qui sont énormes. J'aimerais bien pouvoir discuter avec vous, face à face, pour ne pas embêter tout le monde ce soir. Cela m'interpelle et j'aimerais en savoir plus. Je ne suis pas là pour commenter le salaire d'une personne par rapport au cahier des charges, d'ailleurs avant je me suis abstenue par rapport à vos salaires car je ne suis pas du genre à regarder le salaire du voisin, mais là je le fais par rapport à l'austérité du dernier Conseil général du mois de décembre.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Je rebondis simplement en vous disant que ce ne sera probablement pas le montant de Fr. 100'000.00 car le poste sera certainement à 80 %.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans un souci de clarté, je n'ai rien à voir avec M. Dietrich qui a été évoqué par ma collègue. Je n'ai rien à voir avec M. Guillaume Dietrich qui est le fils d'un arrière-petit-cousin.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Au sujet du poste 541.313 « Participation au projet VillarSympa », effectivement, je me suis rendu compte que la différence était conséquente. Nous prévoyons plusieurs choses pour 2017, d'où ce montant élevé qui peut

être revu à la baisse, soit une diminution de Fr. 8'000.00. De par mon manque d'expérience au sujet de l'animation, il m'est difficile de chiffrer ce poste. Je me pose des questions, tout comme, vous sur le service de l'animation : quel est son sens et comment peut-on le développer. Je suis dans la même démarche que vous.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina confirmez-vous votre proposition à la baisse.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Je confirme ma proposition de diminuer ce poste de Fr. 8'000.00.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Dès lors, la proposition du Conseil communal pour le poste 541.313 se monte à Fr. 23'000.00. D'autres interventions ? Mme Ducrest.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. M. Andina a largement expliqué les raisons de ce poste. Néanmoins, il tient à cœur du parti socialiste de le défendre. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit, j'ajouterai juste deux, trois éléments importants à nos yeux.

Le premier concerne la gestion globale et la coordination. Nous ne sommes plus dans la période où l'animation a été créée. Notre Commune a enflé, les prestations ont augmenté, la population s'est accrue, de nouveaux quartiers se sont implantés. Il y a aussi une libre circulation des personnes venant notamment de l'étranger et qui habitent notre Commune. Nous ne pouvons pas comparer la situation de création avec la situation actuelle.

Un autre élément important : les tâches se sont étendues à différents types d'intégration et non seulement à l'animation, comme l'a relevé M. Andina. Nous avons vraiment besoin de cette coordination. Nous avons un poste à 100% à disposition, comme nous l'a démontré M. Andina. Actuellement il y a un EPT de 250 % alors qu'avant il était de 360 %.

La question est de savoir quel type de personne engager, quels sont les besoins car nous n'avons pas besoin de quelqu'un pour la rue, ni pour s'occuper des enfants en faisant des jeux. Cela nous l'avons déjà. Nous avons besoin d'une personne qui va regarder plus loin, qui pourra servir d'observateur pour de nouvelles questions émergeantes, avec dans l'idée d'investir dans la prévention, la promotion et la citoyenneté, voir plus loin que l'intégration. Il y a des démarches participatives et citoyennes qui voient le jour un peu partout. Si chacun fait pousser son petit jardin dans son coin, sans construire des liens, des ponts, ça va être difficile.

Concernant l'accueil extrafamilial de Villars-sur-Glâne, nous avons pu remarquer la nécessité d'avoir un poste de coordination, de direction. Lorsqu'on s'agrandit trop, nous ne savons plus comment faire en ayant plusieurs responsables, chacun dans sa petite structure. Ici c'est le même problème, nous avons 50 agents sympas qui n'ont pas une personne de référence à qui s'adresser, comme Mme Fässler l'a soulevé. Sans compter le nouveau projet de Senior +.

Les animatrices font très bien leur travail, mais elles n'ont pas les ressources et ne souhaitent pas s'investir pour ce genre de tâches, car celles-ci sont différentes. Nous avons besoin d'une locomotive, d'un chef d'orchestre et pas forcément d'un assistant socio-éducatif qui sera encore sur le terrain.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. J'interviens à titre personnel sur la remarque de Mme Fässler concernant VillarSympa qui m'a touchée.

Je suis moi-même dans la Commission et, lors de la dernière réunion, nous n'avons pas seulement traité des insectes et du jardin. Il y a aussi des familles qui se rencontrent pour les jardins, que ce soit à Cormanon ou au Platy. Des bacs à l'école offrent des moments pédagogiques pour les salles de classe. Il y a eu la plantation d'arbres aux Rochettes qui ne sont pas seulement pour les insectes, mais également pour les élèves. Beaucoup de classes participent à ce travail pédagogique.

De plus, les propos concernant les agents sympas, dont je fais partie, sont faux. Par exemple, le vide-grenier est géré par les agents sympas. Je me suis sentie vexée par ce qui a été dit.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. J'ai juste un élément purement factuel. Si j'ai bien compris les explications de M. Andina, nous avions 3,6 EPT en 2015 pour un montant de Fr. 260'000.00 au niveau des comptes. Actuellement nous avons 2,5 EPT et nous voulons le porter à 3,5 EPT pour une somme de Fr. 300'000.00.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je suis passé sur la gauche de l'hémicycle mais en termes de riqueur budgétaire et au-delà de toutes les autres considérations, je crois en la

valeur de notre Commune et de l'animation, ayant travaillé dans ce milieu soit dans la formation soit sur le terrain. Ayant entendu qu'il était possible d'avoir un poste à 80 ou 100 %, je suggère qu'avec un poste à 80 % nous pouvons déjà faire du bon travail.

Je propose donc de diminuer le budget de Fr. 20'000.00. C'est aussi un geste par rapport à certains postes. Ayons la rigueur de notre politique sociale et ramenons le poste de Fr. 300'000.00 à Fr. 280'000.00, ce qui laisserait une marge de manoeuvre au Conseiller communal responsable pour l'animation ainsi que pour les multiples bénévoles qui se sont déjà engagés.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je m'oppose à cette proposition, j'ai besoin d'une marge de manœuvre car il n'y a pas seulement l'engagement du coordinateur. Je peux déjà vous informer que, suite à la baisse du travail social de rue, quelques problèmes se font déjà sentir. J'ai besoin d'une marge afin de pouvoir faire face à ces problèmes. Si vous m'enlevez ce montant, je n'ai plus aucune marge et, en cas de problème, je reviendrai vers vous.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres remarques à ce sujet ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'attends encore une réponse concernant le poste 541.318.10 « Taxes téléphoniques du secteur animation ».

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je prends volontiers en considération votre suggestion M. Karati. Il s'agit là d'une nouvelle répartition des taxes téléphoniques, ce qui fait que le montant a augmenté. Ce compte était assez flou jusqu'ici. Je regarderai cet élément de près et j'étudierai la question de savoir comment diminuer ces coûts.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons passer au vote. Pour ce chapitre, nous avons deux postes proposés à une modification. Il s'agit du poste 541.301 « Traitement des animateurs » dont le budget initialement prévu par le Conseil communal est de Fr. 300'106.20.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 300'106.20 pour le poste 541.301 « Traitement des animateurs » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 541.301, budgété à Fr. 300'106.20, est acceptée par 23 oui, 19 non et 2 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Concernant le poste 541.313 « Participation au projet VillarSympa » M. Andina propose une diminution de Fr. 8'000.00 ce qui ramène le montant à Fr. 23'000.00.

Il y a avait une autre proposition de diminution de Fr. 10'000.00 pour ce poste faite par Mme Fässler. Maintenez-vous votre proposition ?

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Non, je la retire.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Il n'y a donc pas lieu de voter pour ce poste. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

620.314.32 <u>Assainissement éclairage public</u>

Suite à sa demande, la Commission financière a reçu des renseignements complémentaires de M. Marmier, Conseiller communal en charge du dossier, lors de sa séance du 9 novembre 2016. Elle a pris note qu'une première étape d'assainissement assez conséquente était terminée. Bien que les résultats escomptés ne se traduisent pas encore de manière chiffrée, la Commission financière, qui en est quelque peu étonnée, souhaite que le Conseil général soit informé de façon plus précise, notamment lors des comptes 2017.

620.312 Consommation énergie éclairage public

La Commission financière a constaté que, malgré un assainissement important, le montant de ce compte est toujours aussi élevé en raison de nouveaux candélabres prévus.

650.427.30 Recettes Publibike (Velopass)

650.318.01 Couverture déficit Publibike

La Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marmier, Conseiller communal en charge du dossier, lors de sa séance du 9 novembre. Elle s'inquiète de savoir qui assumera les frais de démantèlement des installations actuelles qui n'auront plus cours avec le nouveau système et qui ont été financées par notre Commune pour un coût non négligeable. Elle attend de connaître la convention qui sera passée avec le nouveau partenaire.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Les postes 650.318 « Couverture déficit Mobility » et 650.318.10 « Incitation Mobility » se montent à Fr 14'000.00 et concernent une entreprise privée.

Dans quelle mesure est-il acceptable que notre Commune budgétise les déficits d'une entreprise privée ? Les entreprises domiciliées à Villars-sur-Glâne, y payant des impôts, apprécieront certainement ce traitement spécial.

Comment se fait-il que notre Commune finance une incitation pour les services d'une entreprise privée ? N'est-il pas du ressort de Mobility de faire son propre marketing et de financer ce genre d'action ?

Le rapport d'activité 2016 de Mobility n'étant pas encore disponible, voici un extrait du rapport abrégé 2015 :

« La stratégie de croissance poursuivie avec succès par Mobility a produit un résultat net de CHF 74.1 millions, ce qui correspond à une progression de 3.7% par rapport à l'exercice précédent. Malgré d'importants investissements dans l'éventail d'offres, les performances et la simplicité d'utilisation de sa plate-forme système..., la coopérative a réalisé un bénéfice consolidé pour l'exercice de CHF 3.7 millions. Le léger recul du résultat résulte principalement de la baisse des prix sur le marché de l'occasion ainsi que des coûts de lancement de nouveaux domaines d'activité ».

Au vu de ce qui précède, nous proposons de biffer purement et simplement ces deux postes et d'économiser Fr. 14'000.00 pour soulager le déficit.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Concernant le point 650.427.10 « Produit des parcomètres », l'idée est également de proposer des augmentations de recettes et non pas seulement des diminutions de charges. Nous invitons le Conseil communal à repenser tout le système de stationnement sur le territoire communal.

En effet avec son statut de « ville-pont » entre la campagne et la capitale, il serait temps d'envisager la mise en place du stationnement payant sur toutes les places de parc publiques en ville.

Etant donné que l'installation des parcomètres nécessitera du temps et de l'argent, nous demandons une petite augmentation de Fr. 2'000.00, mais attendons-nous a un montant beaucoup plus élevé pour 2018 qui couvrira le total des coûts causés par le stationnement privé sur les lieux publics.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais commencer par la problématique de l'éclairage public par rapport à son assainissement. Ces dernières années, nous avons investi de gros montants dans l'assainissement de l'éclairage public en remplaçant les lampadaires d'ancienne génération. Cette année, nous avons drastiquement diminué le montant pour un total de Fr. 30'000.00. Le but est d'attendre un peu avant de continuer le programme car il n'y a pas d'urgence étant donné que les lampadaires restants sont toujours réparables. Nous attendons également les évolutions technologiques avant de poursuivre l'assainissement.

Par rapport aux chiffres, il est vrai que je n'ai pas été très précis devant la Commission financière. Par rapport au coût de l'éclairage public et à la diminution, il faut savoir que le Groupe E nous facture chaque année sur des périodes différentes. Une année, la facturation est faite sur dix mois, une autre sur treize mois. De ce fait, la baisse de la consommation de l'énergie n'est pas très lisible en consultant le compte 620.312.

En faisant une répartition par jour, pour une année, les chiffres dont le tableau sera annexé au procès-verbal de cette séance, sont les suivants :

En 2010, notre éclairage public consommait 839'000 kWh pour un montant de Fr. 128'952.00, en 2011, 804'000 kWh pour un montant de Fr. 124'000.00, en 2012, 717'000 kWh pour un montant de Fr. 112'000.00,

en 2013, 668'000 kWh pour un montant de Fr. 102'000.00, en 2014. 625'164 kWh pour un montant de Fr. 101'000.00, en 2015, 564'801 kWh pour un montant de Fr. 95'000.00,

La diminution de la consommation est de 30 %. A ces montants s'ajoute encore l'éclairage dans les passages sous voies, les abris bus et les stations Publibike, ce qui correspond à un montant d'environ Fr. 3'000.00 par année.

Il y a bien une diminution de la consommation d'électricité, mais il est vrai que le compte est comme les montagnes russes, certaines années la facture correspond à treize mois et d'autres à quatorze mois, l'évolution réelle n'est pas très visible dans les comptes.

Par rapport au montant de cette année et celui de l'année passée, où nous avions Fr. 97'000.00 pour les comptes 2016, nous avons augmenté à Fr. 110'000.00. C'est peut être une précaution qui n'est pas nécessaire car ce qui est facturé correspond à la consommation effective.

En ce qui concerne Publibike, je vous propose de répondre en détail plus tard, dans le cadre du postulat déposé par M. Grangier et Mme Brouchoud concernant Publibike, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui est sans incidence sur les comptes.

La société Mobility place ses véhicules de son propre chef dans des lieux où elle est sûre d'avoir une rentabilité. La Commune de Villars-sur-Glâne ne fait pas partie de ceux-ci.

En 2009, la première voiture Mobility était placée à Cormanon. Elle a tout de suite été rentable. Néanmoins, il est nécessaire d'attribuer au budget une somme de couverture de déficit qui est de Fr. 12'000.00. Suite à la rentabilité de la voiture stationnée à Cormanon, la Commune a demandé d'en installer une autre, aux Dailles, qui, elle a mis plus de temps à être rentable, d'où la justification de la couverture de déficit de Fr. 12'000.00. Une fois que la voiture des Dailles était rentable, nous avons demandé une voiture supplémentaire, à Moncor, où se trouve actuellement l'administration communale. La voiture des Dailles ainsi que celle de l'administration communale n'ont pas toujours été rentables et la Commune a été amenée parfois à verser le montant de la couverture de déficit.

Parallèlement, nous avons instauré une incitation à l'utilisation de Mobility en payant la moitié du prix du premier abonnement pour les jeunes conducteurs de Villars-sur-Glâne afin d'encourager les gens à utiliser ce moyen de transport. Il faut savoir également qu'une voiture

Mobility remplace 20 ou 30 véhicules privées dans nos agglomérations qui sont déjà saturées. Ceci est une partie de la politique de mobilité et le Conseil communal estime qu'il est important de la soutenir.

Je vous invite donc à conserver la couverture de déficit de Mobility qui permet d'augmenter l'offre et le nombre de trajets fait par Mobility, ce qui est une bonne chose pour la mobilité dans l'agglomération de Fribourg.

Effectivement, Mobility est une société qui fonctionne bien, mais qui reste fragile. Il y a quelques années, elle a eu un plan d'extension un peu trop ambitieux et a failli ne plus avoir de liquidités. Dès lors, elle est devenue prudente.

Pour des communes comme Villars-sur-Glâne, avec un taux de densité ne garantissant pas la rentabilité d'un véhicule dès le début de son placement, celles-ci sont amenées à fournir une couverture de déficit, ce qui est un bon outil pour la Commune afin de favoriser la présence de véhicules Mobility sur son territoire.

Par rapport au stationnement sur le domaine public, le Conseil communal étudiera la question de manière approfondie. Il se posera la question suivante : quelles sont les possibilités de faire payer d'avantage le stationnement étant entendu que la demande n'est pas forte à tous les endroits de la Commune. Il ne faudrait pas mettre en place un système qui coûterait plus qu'il ne rapporte.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. M. Karati maintenez-vous votre proposition de suppression au budget des postes 650.318 et 650.318.10.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Oui je maintiens ma proposition.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal pour le poste 650.318 « Couverture déficit Mobility » pour un montant budgété à Fr. 12'000.00.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 12'000.00 pour le poste 650.318 « Couverture déficit Mobility » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 650.318 budgété à Fr. 12'000.00 est acceptée par 26 oui, 15 non et 3 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Concernant le poste 650.318.10 « Incitation Mobility » budgété à Fr. 2'000.00.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 2'000.00 pour le poste 650.318.10 « Incitation Mobility » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 650.318.10 budgété à Fr. 2'000.00 est acceptée par 26 oui, 15 non et 3 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 7 / Protection et environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a trois remarques :

700.380 <u>Attribution à la réserve du service des eaux</u>

La Commission financière a pris note que, compte tenu des investissements futurs en ce qui concerne le renouvellement des installations eaux claires, eaux usées, un groupe de travail se penchera sur la question de l'augmentation des réserves et l'éventualité d'augmenter les taxes de raccordement. La Commission financière partage le souci du Conseil communal d'entreprendre rapidement une réflexion sur cette question.

711 <u>Station d'épuration des eaux</u>

Le groupe de travail se penchera sur la même problématique que sur le chapitre des eaux.

720 <u>Traitement des déchets</u>

La Commission financière soutient le Conseil communal dans sa volonté de créer un groupe de travail. Le taux de couverture (72 %) étant à la limite légale, il importe d'entamer rapidement une réflexion, en 2017 déjà, sur une éventuelle

augmentation des taxes ainsi que sur la gestion de certains tris comme celui du papier/carton pour en améliorer les recettes.

Une augmentation de la taxe au sac devrait être envisagée rapidement et serait source de recettes supplémentaires provenant de l'ensemble de la population en vertu du principe du pollueur-payeur.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je passe la parole au Conseil général. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Ma remarque concerne le poste 720.434.10 « Taxe proportionnelle (au sac) ». Actuellement, nous finançons une importante partie du traitement de nos déchets par l'impôt ordinaire. Notre taux de couverture dépasse à peine le minimum de 70 %. Convaincue qu'un certain potentiel existe et fervente partisane du pollueur-payeur, j'invite le Conseil communal à atteindre le taux de 80 % voire 90% et pourquoi pas les 100% cette année.

Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas attendre les résultats d'un groupe de travail pour pouvoir augmenter le coût d'un sac poubelle de 10 %. Nous proposons une augmentation de Fr. 45'000.00 pour ce poste, soit le 10 %.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Durant sa séance de préparation du 1^{er} février 2017, le groupe PDC s'est penché sur le poste 720 « Traitement des déchets » ainsi que sur les statistiques concernant le traitement des déchets encombrants que ma collègue Mme Isabelle Comment Gauderon a obtenu auprès des services techniques. Je mentionne rapidement les deux éléments que le groupe a relevés.

Le premier, nous constatons que le taux minimum légal de 70 % pour les déchets ordinaires est tout juste couvert. Deuxièmement, il ressort des statistiques qu'un transport d'une grosse benne à déchets encombrants de la déchetterie communale à la SAIDEF est facturé Fr. 40.00 à la Commune, alors qu'un ramassage à domicile, sur appel, est facturé Fr. 30.00 par ramassage, forfait calculé sur la base d'une demi-heure de travail, le déplacement à la SAIDEF par un collaborateur des services extérieurs et la camionnette de 3,5 tonnes. Le groupe PDC doute que ce forfait couvre les frais effectifs du ramassage à domicile.

En prévision de périodes plus difficiles pour notre Commune, le groupe PDC estime important de tendre vers un taux de couverture de 100% pour le traitement des déchets dans les plus brefs délais. L'adaptation du règlement sur la gestion des déchets et son ordonnance étant de la compétence du Conseil communal, le groupe PDC l'invite à entreprendre sa révision dans les meilleurs délais et d'analyser toutes les options possibles pour améliorer le taux de couverture pour ce poste pour les futurs budgets ainsi que les comptes.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions pour le Conseil général ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. 28 avril 2016... 9 février 2017... nous y revoilà.

Le poste 720.318.95 « Surveillance outsourcée des déchetteries » est une nouvelle fois mis sur la table. Plus que le montant de ce poste, c'est une nouvelle fois l'inaction du Conseil Communal qui nous préoccupe.

Lors de la séance du 28 avril 2016, tant la Commission financière par la voix de son président, que le groupe PDC avaient souligné la mise au budget de montants non utilisés durant plusieurs années, quand bien même les déchetteries de quartier s'apparentaient à des décharges sauvages.

Pour aujourd'hui, nous nous sommes abstenus de préparer un montage photographique sur un fond de générique de Benny Hill avec pour titre « les déchetteries de quartier au fil des saisons ».

Un autre élément dérangeant est lié à l'augmentation constante des taxes relatives aux déchets. Celles-ci donneront d'autant plus d'arguments pour justifier l'activité des resquilleurs. Une fois de plus, l'impunité pourra renforcer la récidive. En outre, les détritus jonchant les installations communales pousseront d'autres gens à mettre une couche supplémentaire car il est toujours plus difficile d'être le premier à passer à l'acte.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil Communal pour la mise en œuvre de mesures concrètes à ce sujet en 2017.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant le poste 720 « Traitement des déchets » nous allons étudier le taux de couverture rapidement. Le premier élément a été

fait par Mme Rusterholz, notre cheffe comptable, qui a enregistré tous les salaires des personnes travaillant à la déchetterie ainsi que celles s'occupant des déchetteries de quartier. Cela nous permettra d'affiner la taxe au sac. Il y a aussi l'élément de contrôle que nous devrons opérer auprès des déchetteries de quartier.

Dire que la Commune ne fait rien pour les déchetteries de quartier est erroné. Nous avons un contrat avec la société Securitas qui effectue des contrôles inopinés car la question des caméras de surveillance n'est pas la panacée. Le montant de Fr. 30'000.00 inscrit au budget 2106 comprenait l'installation de caméras. Il faut savoir également que lors de ces contrôles, certaines personnes ont reçu un avertissement et d'autres ont été clairement amendées suite au dépôt de sacs non officiels ou en dehors des horaires.

L'infrastructure de la déchetterie de Villars-Vert a été refaite et réorganisée et nous avons fait en sorte que les usagers respectent ce lieu.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Une idée m'est venue à l'esprit suite à l'intervention de M. Carrel. L'idée est qu'il prenne contact avec M. Andina pour voir avec les 50 agents sympas s'ils ne peuvent pas se substituer directement à la distribution d'amendes, mais aussi jouer un rôle dans l'éducation des personnes qui se rendent dans les déchetteries de quartier.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je demande à Mme Bernhard de préciser sa proposition d'augmenter de 10 % la taxe au sac pour le poste 720.434.10.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Ma proposition est d'augmenter le coût d'un sac de 10 % encore cette année, ce qui augmentera les recettes. Rien ne mentionne que les recettes ne peuvent pas être augmentées.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Au sujet de l'aspect purement financier, Mme Bernhard, nous sommes déjà le 9 février 2017, le montant de Fr. 450'000.00 concerne la taxe pour l'ensemble de l'année. Si on augmente ce poste de 10%, au 1^{er} mars 2017 par exemple, nous n'arriverons pas à couvrir le 10 % du montant de Fr. 450'000.00.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je ne vois pas d'opposition à ce qu'on augmente la taxe au sac, mais nous aurions aimé encore étudier différents systèmes car d'augmentation de la taxe au sac amènera peut-être encore plus d'incivilités. Cela mérite d'étudier quel sera l'impact et est-ce que l'augmentation de 10 % suffit ? Ce sont des questions à se poser. Il faudra également étudier la commande de nouveaux sacs en raison du changement de prix de ceux-ci.

Personnellement, je ne vois pas d'opposition à cette augmentation mais je ne peux pas me prononcer au nom du Conseil communal par rapport à cette proposition. Je demande une suspension de séance afin que le Conseil communal valide cette proposition.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous octroie une suspension de séance de 6 minutes.

La séance est suspendue de 22h45 à 22h50.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal peut apporter des précisions concernant le poste 720.434.10 ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Oui, le Conseil communal maintient le budget initial pour ce poste. Il propose que le groupe de travail puisse encore avoir une réflexion globale. Le Conseil communal reviendra dans le courant de l'année avec des propositions d'augmentation de la taxe proportionnelle.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons donc voter sur la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal budgétée à Fr. 450'000.00 pour le poste 720.434.10 « Taxe proportionnelle (au sac) » sont priés de le manifester à main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 720.434.10 budgété à Fr. 450'000.00 est acceptée par 34 oui, 6 non et 4 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Concernant l'augmentation de la contribution immobilière, un nouveau poste sera créé dans ce chapitre. Il se nommera « Réserve péréquation financière liée à la RIE III » dont le montant sera de Fr. 657'500.00.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a une remarque :

940.321 <u>Intérêt des dettes</u>

La Commission financière a pris acte que bien que notre Commune bénéficiera de meilleurs taux d'intérêt lors du renouvellement des emprunts Dexia, il s'avérera nécessaire de contracter de nouveaux emprunts pour financer les investissements futurs, notamment l'école du Platy, la Commune ayant épuisé les liquidités. Il en résultera des intérêts à budgétiser pour 2017.

La Commission financière note avec grande satisfaction que la Commune entend adhérer à un système de gestion de la dette qui permettra de gérer de manière plus efficace cette dernière.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2017 pour la discussion globale et non pas chapitre par chapitre.

Budgets des investissements 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a une remarque :

290.503.32 Réhabilitation de l'école de Cormanon

La Commission financière avait une remarque concernant la réhabilitation de l'école de Cormanon à laquelle Mme Renklicicek a répondu tout à l'heure.

La Commission financière a pris note que ce budget des investissements 2017 est plutôt un catalogue des investissements souhaités par les différents dicastères. Toutefois, seuls les investissements indispensables seront réalisés. La Commission financière attend pour 2018 et les années futures, comme l'ont promis les représentants de la Commune, un budget des investissements limité à ce qui sera effectivement réalisé. La Commission financière ne se prononcera, toutefois, que sur la base des messages qui lui seront soumis comme cela a toujours été le cas jusqu'ici.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à l'examen du budget de fonctionnement par nature 2017.

Budget de fonctionnement par nature 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Budget d'investissement par nature 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Je n'ai pas de remarque au niveau de la Commission financière mais, en tant que Président de celle-ci, je tiens à saluer l'ensemble des discussions qui ont été faites ce soir. En effet, acceptées ou non, elles permettent de mettre en lumière les souhaits de la population représentée par les Conseillers généraux, ce qui peut n'être que bénéfique à mon sens pour les réflexions concernant le budget actuel et futur.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole n'étant plus demandée, je remercie le Conseil communal pour le travail fourni et l'établissement des documents y relatifs. Nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement et d'investissements 2017 présenté avec les modifications adoptées durant cette présente séance sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2017 est accepté par 35 oui, 6 non et 3 abstentions

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous suggère une petite interruption de séance de deux minutes pour que le Bureau puisse se concerter. Je vous prie de rester en place.

Mesdames et Messieurs, compte tenu de l'heure avancée, le Bureau vous propose de reporter les points suivants à l'exception des divers, à la prochaine séance du 9 mars 2017 qui sera moins chargée.

Acceptez-vous cette manière de faire ? Il semble que ce soit le cas. Dès lors, nous passons au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Je donne la parole à Mme Alizée Rey qui s'exprimera au nom du bureau.

6. Divers

Mme Alizée Rey, Conseillère générale. Au nom du Bureau et, suite à la séance du Conseil général de décembre 2016, il est apparu qu'une séance de budget était relativement courte! C'est pourquoi, le Bureau vous propose qu'une séance de relevé soit prévue pour le budget 2018 en décembre prochain. Plus concrètement, la séance du budget serait avancée au mercredi 13 décembre 2017 avec une séance de relevé fixée au jeudi 14 décembre 2017. Cela permettra de traiter et de discuter le budget de manière adéquate et plus sereinement.

Le Bureau vous demande ainsi d'adhérer à sa proposition et d'introduire une séance de relevé en décembre prochain.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer à ce sujet ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil général ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère communale. Pouvez-vous répéter les dates s'il vous plait.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le mercredi 13 décembre 2017 à 19h30, sera la séance principale, avec une séance de réserve le 14 décembre 2017 qui, elle, a déjà été agendée. Y a-t-il d'autres divers ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. « Les villes et les communes sont les premières concernées par la Réforme de l'imposition des entreprises III. Les nouveaux instruments de déduction fiscale et la baisse générale des impôts entraîneront des milliards de francs en moins dans leurs caisses. Ces pertes fiscales seront immédiatement ressenties par la population ». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais des représentants des villes de Zurich, Bienne, Genève et Berne qui l'ont communiqué lors d'une conférence de presse le 20 décembre 2016. Ils demandent que la RIE III soit refusée pour améliorer la réforme et augmenter les compensations notamment pour les villes. Villars-sur-Glâne est dans la même situation. Le Conseil communal l'a souligné dans sa communication de janvier 2017 à la population sur les effets de la RIE III.

En ce qui concerne Villars-sur-Glâne, et pour faire face à une baisse des impôts sur les entreprises pronostiquée à 13 millions de francs, il faudrait soit couper dans les prestations, soit augmenter les impôts des personnes physiques. Il est Illusoire d'épargner une telle somme dans un budget de 78 millions de francs, sachant qu'environ 40 millions sont des charges liées et 9 millions concernent les salaires. Quant aux impôts sur les personnes physiques, les revenus sont estimés à 23 millions de francs en 2017. Pour trouver un équilibre budgétaire uniquement à travers les impôts sur les personnes physiques, il faudrait alors une hausse des impôts pour les habitants de Villars-sur-Glâne de plus de 50%! Sans augmentation des compensations cantonales pour les communes et un ajustement de la péréquation intercommunale financière, cette réforme est inacceptable.

Sur proposition du groupe des Verts/PCS tous les groupes du Conseil général ont élaboré une résolution commune qui demande au Canton de revoir la loi sur la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Le texte de cette résolution vous est projeté au beamer. Je vais vous le lire.

« Le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne affirme son soutien au Conseil communal dans ses démarches auprès du Canton de Fribourg suite à la présentation de

l'avant-projet de loi cantonale sur la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Les répercussions sur les finances de la Commune de Villars-sur-Glâne seront drastiques en amputant, d'après les premières prévisions, 13 million de francs sur un budget de 78 millions de francs. Elles entraineront d'importantes coupes dans les prestations ou des augmentations d'impôts pour les habitants de Villars-sur-Glâne. Une réforme de l'imposition doit être équitable et supportable.

Nous demandons au Canton de revoir la loi sur la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises RIE III, afin d'y augmenter les compensations pour les communes et d'ajuster au plus vite la péréquation financière intercommunale aux répercussions de la RIE III ».

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous sommes en face d'une résolution. Avant de passer à la discussion et de se prononcer sur celle-ci, je vous informe que le Bureau en a eu connaissance préalablement dans une version très similaire et a pu l'examiner lors de sa séance. Il l'a préavisée recevable.

Je vous demande encore de préciser son mode de communication ?

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Si la résolution est acceptée par le Conseil général nous proposons qu'elle soit communiquée au Canton, aux médias et publiée dans le bulletin communal.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite se prononcer à ce sujet ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi d'apporter une information qui ne concerne pas la résolution, mais qui vous permettra de connaître la situation.

Hier, au niveau du Grand Conseil, nous avons discuté d'un mandat, émanant du parti socialiste, demandant au Conseil d'Etat de revoir sa copie sur les mesures qu'il entendait prendre pour la mise en vigueur de la RIE III.

Nous avons entendu des choses stupéfiantes, le même Conseiller d'Etat qui nous avait fourni des chiffres nous indiquant que la Commune perdrait 57 % des recettes fiscales de ses personnes morales, a mentionné que ce n'était pas tout à fait ça, voire que l'opération pourrait

s'avérer neutre! Cela a été une grande surprise! Suite aux diverses discussions avec le Conseiller d'Etat, c'est la première fois qu'il nous mentionne ce fait. Dans ces conditions, il est difficile d'accorder de la crédibilité à ces propos. Je tenais à vous informer officiellement de cet état de fait.

Finalement, le mandat a été rejeté par le Grand Conseil ce qui n'empêche pas le Conseil général de lui présenter cette résolution qui est, à mon avis, une bonne chose.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil général souhaite se prononcer par rapport à cette résolution ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste tient à mentionner qu'il est également en faveur au niveau fédéral, mais en l'occurrence, cette résolution nous convient tout à fait. Nous voulions juste mentionner ce fait.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Comme vous le savez, nous devons nous prononcer séance tenante sur cette résolution.

Acceptez-vous la résolution concernant la RIE III que nous a proposée M. Schmidt ainsi que son mode de communication et de publication. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La résolution concernant la RIE III avec son mode de communication et de publication est acceptée par 40 oui, 2 non et 2 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres intervention dans les divers ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous sommes toujours dans les résolutions, l'actualité nous y pousse. J'aimerais tout d'abord vous rappeler un contexte lié aux fusions intercommunales. Depuis 2016, le contexte a changé dans les communes du Grand Fribourg de quatre manières :

En janvier 2016, la société civile s'engage fermement dans le cadre de l'Association F21, composée de représentants des milieux économiques, culturels, sportifs et politiques. Son but est de soutenir le projet de fusion du Grand Fribourg en usant de sa force de proposition. Cette dernière vient de tenir son Assemblée générale ce soir même. C'est une Association qui fonctionne.

En octobre 2016, de leur côté, les autorités cantonales se sont engagées tout aussi fermement en révisant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Pour le Grand Fribourg, la loi prévoit une assemblée constitutive, élue majoritairement par les citoyens. De plus, elle défend une approche politique, importante pour notre Commune, décentralisée avec, entre autres, une subdivision par cercles électoraux et arrondissements administratifs.

En janvier 2017, comme vous avez pu le lire et compris, quatre communes se sont officiellement engagées en demandant le démarrage d'un processus de fusion tel que le prévoit la loi.

En février 2017, pour nous, c'est l'inéluctable réforme de l'imposition des entreprises qui laisse craindre une perte fiscale. C'est une réflexion prospective qui s'impose, avec à la clé diverses solutions à trouver, parmi lesquelles celle d'une éventuelle fusion avec nos voisines.

C'est dans ce sens que nous vous soumettons, Madame la Présidente, chères et chers collègues, le texte de la résolution suivante. Il est utile de préciser que ce texte a obtenu le soutien de principe de la totalité des partis politiques représentés au Conseil général.

Le texte de cette résolution, projeté au beamer, dit la chose suivante :

« Le Conseil général de la Commune de Villars-sur-Glâne déclare officiellement son intérêt à participer au plus tôt et dès le début au processus de fusions intercommunales du Grand Fribourg initié officiellement le 25 janvier passé par les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly.

Il regrette néanmoins qu'avant d'agir et de communiquer, les quatre communes initiatrices n'aient pas tenté au préalable de se concerter avec, au minimum, l'ensemble des sept communes prévues par le projet de la Préfecture de la Sarine.

Agir ainsi en ordre dispersé peut nuire à la suite du processus car, dans les futures étapes menant à une votation populaire, seule une fusion envisageant potentiellement l'ensemble des communes concernées, devrait être soumise aux citoyens ».

Nous demandons au Bureau du Conseil général d'agender, pour la prochaine séance du Conseil général, un point particulier pour une demande concrète de participation au processus de fusion.

De plus, si cette résolution est acceptée, nous demandons qu'elle soit communiquée au Canton de Fribourg, à la Préfecture de la Sarine, aux Communes de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, et Pierrafortscha, aux médias et sur le site internet de notre Commune qui est très bien fait.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Cette proposition mérite examen de la part du Bureau. Pour ce faire, je suspens trois minutes la séance et vous demande de rester à vos places.

Concernant cette résolution, le Bureau n'a pas de commentaire à faire. Je donne la parole au Conseil général. M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller communal. Je suis d'accord avec cette proposition qui est de longue date. A une époque, la droite voulait se fiancer avec Matran.

Si nous voulons aborder cette discussion de fusion, il faudra voter sur des bases crédibles qui profiteront à notre Commune. Il y a six ans, je me rappelle très bien, nous avons eu l'opportunité de créer des places de travail sur les terrains de Bertigny et il y avait aussi eu une discussion de fusion avec Fribourg, mais il fallait le faire avec conviction.

Concernant la baisse des impôts des entreprises, il faut voir que celles-ci soient encore fleurissantes sur notre Commune les années à venir. Si nous abordons la discussion avec Fribourg, il faut d'abord traiter les terrains qui sont au bord de l'autoroute car il y a une possibilité de faire rentrer de l'argent dans notre Commune en valorisant ces terrains.

Le Conseil fédéral a approuvé dernièrement la loi concernant les échanges de terrains disponibles avec d'autres communes. Nous, nous avons trainé alors que nous étions dans une position de force. Si nous abordons une discussion de fusion avec Fribourg, il faudra discuter les conditions et que cela nous rapporte quelque chose. Les terrains au bord de l'autoroute sont une opportunité de créer des places de travail pour nos enfants, mais il faut que ce soit sérieux. Il faut des propositions valables sinon cela va tourner au vinaigre comme Blue Factory et toutes les autres choses.

On dépense de l'argent, on parle beaucoup. On dirait que nous n'avons pas vraiment d'intérêt d'aller jusqu'au bout et de faire quelque chose de valable. Nous sommes dans une situation d'incertitude, le monde évolue à une vitesse incroyable et nous, nous nous sommes reposés sur nos lauriers depuis quelques années.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions concernant cette résolution? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je voulais juste répondre à M. Carnevale que les travaux pour la mise en valeur de la zone de Bertigny ne sont pas spectaculaires vu de l'extérieur, mais je vous assure que nous sommes bras dessus, bras dessous avec la Ville de Fribourg pour faire avancer ce dossier et discuter avec le Canton.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons donc passer au vote.

Acceptez-vous la résolution concernant les fusions intercommunales du Grand Fribourg ainsi que son mode de communication et de publication. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de le manifester à main levée.

La résolution concernant les fusions intercommunales du Grand Fribourg avec son mode de communication et de publication est acceptée par 38 oui, 4 non et 2 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il d'autres divers urgents ou très importants? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'aurais juste deux remarques concernant la sécurité de nos deux lignes de bus, les n° 5 et n° 2.

Concernant la ligne n° 5, il y a eu un goudronnage de la zone du Coulat, Fenetta et des Blés d'Or. A l'époque, il nous avait été dit que l'arrêt de bus du Coulat serait transformé pour empêcher les véhicules de dépasser le bus par la gauche, ce qui est interdit, mais qui, je vous l'assure, se fait régulièrement. Pour l'arrêt de bus Fenetta, il y avait une ligne blanche, auparavant, qui empêchait normalement de dépasser si les bus étaient arrêtés. Cette ligne blanche a disparu ce qui fait que, si un bus est arrêté, il est immanquablement dépassé par le véhicule qui suit. Cela crée des situations très dangereuses et inutile de vous rappeler que nous sommes proches d'une école, je vous passe les détails.

Deuxième remarques concernant la ligne de bus n° 2. En double ligne des Dailles, prenant régulièrement la route du Bugnon pour me rendre à Avry-sur-Matran, je suis forcé de constater que très fréquemment, non seulement il y a un bus qui stationne en bout de ligne en vue de retourner au Schoenberg, ce qui ne pose pas de problème, mais très souvent un, voire deux

bus supplémentaires sont en attente sur la route du Bugnon. Pour une voiture qui arrive derrière avec un passage piétons juste devant le bus arrêté, cela rend, là également, la situation difficile et dangereuse.

Je prierais donc le Conseiller communal concerné de prendre contact avec les TPF et de voir pour la ligne n° 2 ce qu'il y a lieu de faire et de me répondre concernant la sécurité sur la ligne n° 5 quand les travaux de réfection devant l'arrêt de bus du Coulat seront-ils faits et quand cette ligne blanche va-t-elle être peinte au niveau de l'arrêt de bus Fenetta.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'avais préparé un long plaidoyer, mais je vais faire plus court. Je voulais remercier les gens qui ont organisé le tournoi Sekulic, qui était un magnifique tournoi pour les jeunes.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. J'ai un fait divers qui me tient à cœur. La boulangerie Pittet vient d'inaugurer, il y a trois mois, une boulangerie et un Tea-Room au coin de la Route de Cormanon et celle de la Glâne, à l'emplacement de l'ancienne fromagerie de Pascal. Je me suis réjoui de cette initiative, qui apporte de la convivialité et de la qualité dans le quartier des Martinets. Les gens du quartier prenaient lentement l'habitude de prendre leur café sur place et le commerce commençait délicatement à prendre. Puis, après un mois, la surprise par la visite de la police qui vient pour fermer le Tea-room.

Il manque, selon le service de la mobilité du canton, 2 places de parc pour un Tea-Room. Les 5 places existantes suffisent pour la boulangerie, mais pas pour un Tea-Room! Maintenant la boulangerie est ouverte, mais l'espace pour le Tea-Room ne peut pas être utilisé. Tous les partis se battent contre la bureaucratie et pour les entreprises, notamment les petits commerces dans les villages. Voici un exemple complétement aberrant qui mérite d'obtenir la distinction du paragraphe rouillé.

Nous poursuivons une politique pour favoriser la mobilité douce et limiter les déplacements en voiture. Voilà une entreprise qui renonce à des places de parc. Puis, l'administration préfère faire fermer boutique que d'accepter que les gens du quartier viennent à pied boire leur café au Tea-Room, mettant ainsi également en péril le succès de la boulangerie.

Je pense que le Conseil communal est informé de cette affaire et je lui demande ce qui peut être entrepris en faveur du Tea-Room Pittet.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En lien avec la résolution, je demande formellement au Bureau du Conseil général de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du 9 mars 2017, le vote d'une requête officielle à adresser au Conseil d'Etat qui demande l'inclusion de notre Commune dans le périmètre provisoire du Grand Fribourg au sens de l'article 17b de la loi cantonale relative à l'encouragement aux fusions de communes. C'est une chose importante pour la suite du processus.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Mon divers concerne un autre registre. Je voulais ce soir, en ma qualité de Conseillère générale mais surtout en tant qu'amie, rendre un hommage particulier à une personne de la Commune de Villars-sur-Glâne. Excusez-moi, mes émotions latines remontent.

Je voulais rendre hommage à Mme Simone Richon qui nous a quittés le 24 décembre passé. Cette dame a été Conseillère générale durant de nombreuses années, mais surtout elle siégeait au Bureau de vote de la Commune de Villars-sur-Glâne pour le groupe PLR pendant très longtemps. Cette personne nous a toujours reçu avec le sourire et a toujours donné son aimable sympathie à tous les citoyens de la Commune. Je voulais lui rendre hommage en vous demandant de bien vouloir vous lever et de faire une minute de silence. Merci.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je répondrai brièvement. Je prends note des différentes remarques de M. Dietrich. Je vous donnerai plus d'informations lors de la séance du 9 mars 2017.

Par rapport à la boulangerie Pittet, celles et ceux qui siègent à la Commission d'aménagement savent à quel point les Services cantonaux peuvent être imprévisibles. Lorsqu'on accepte d'avoir une réduction du nombre de places de parc, en général, ils en demandent plus et lorsqu'on demande plus de places de parc, ils en donnent moins. C'est malheureusement ce qui s'est passé avec ce commerce. Je vous assure que le Conseil communal et l'administration

s'efforcent par tous les moyens possibles de trouver des solutions en présentant les choses afin de satisfaire le Service de la mobilité, ce qui n'est pas toujours facile. Nous avons trouvé une solution pour attribuer différentes places de parc de telle manière que la patente du Tea-Room puisse être délivrée et que le commerce puisse fonctionner comme il était prévu initialement. Je comprends votre désagréable surprise qui en est aussi une au niveau du Conseil communal.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Les divers étant terminés, nous arrivons donc au terme de cette séance. Je suis particulièrement heureuse que la Commune ait un budget adopté. Je tiens à vous remercier pour la teneur respectueuse et constructive des débats de ce soir.

En mon nom et celui du Bureau, je vous invite toutes et tous à partager la traditionnelle verrée et agape prévue au terme de notre rencontre. C'est un moment convivial qui nous permet d'échanger entre nous, de poursuivre de manière informelle les débats et d'apprendre à se connaître.

J'espère vivement que vous serez nombreuses et nombreux, malgré l'heure tardive, à rester ne serait-ce que quelques instants. Nous nous retrouverons dans un mois lors de notre prochain Conseil général. Je vous remercie pour votre participation et votre attention. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23 heures 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire

Emmanuel ROULIN

THE SERVENCE OF THE SERVENCE O

La Présidente

Martine VORLET

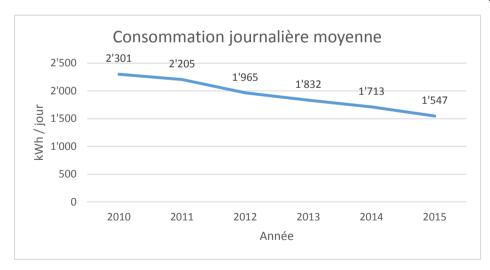
Services techniques 13.12.2016

ECLAIRAGE PUBLIC / CONSOMMATION

Factures et acomptes						Chiffres reçu par Groupe e				
Année	Période		kWh/période	Montant total TTC	kWh / an	kWh/jour	Δ kWh vs année précédente	Economie en %	Montant total TTC	Charge compte 620.312
2010	28.10.2009	08.10.2010	800'995	122'404.00	839'835	2'301			128'952.00	192'332.25*
2011	09.10.2010	19.10.2011	834'743	126'825.00	804'768	2'205	-35'067	4.18	123'926.76	163'466.55**
2012	20.10.2011	29.10.2012	748'625	117'298.43	717'202	1'965	-87'566	10.88	112'889.16	119'203.45
2013	26.10.2012	27.09.2013	583'164	97'324.50	668'724	1'832	-48'478	6.76	102'398.04	100'241.55
2014	28.09.2013	06.10.2014	646'279	103'488.07	625'164	1'713	-43'560	6.51	101'581.56	106'451.05
2015	30.09.2016	29.09.2015	567'628	94'822.30	564'801	1'547	-60'363	9.66	95'175.00	97'207.70
2016	30.09.2015	03.10.2016	544'795	92'590.10						95'474.15
				-275'034	-32.75%					

^{*} Factures du 03.02.2010 de 33'947.80 CHF et 31.12.2010 du 33'947.80 CHF Maintenance installations éclairage

^{**} Facture du 31.12.2011 de 34'074.00 CHF, Maintenance installations éclairage



TÂCHES DU COORDINATEUR DE L'ANIMATION

- Gestion du personnel, administrative et des infrastructures
- Coordination des différentes entités et activités de l'animation (Animation, Travail social hors mur, Villars-Sympa)
- Développer les collaborations et synergies avec les réseaux existants (favoriser l'émergence de nouveaux réseaux)
- Promouvoir et coordonner les activités de prévention
- Analyses des besoins et ponctuelles (rapports)
- Fixer les critères d'acceptation d'activités/manifestations

2015

- 1 Co-responsable de l'animation à 50% + Villars-Sympa 20% = 70 % (Ramona Wirz)
- 1 Co-responsable de l'animation à 50% (Claude Pillonel)
- 1 Travailleur social hors mur (TSHM) à 40% (Christophe Koersgen)
- 1 Animateur à 40% et TSHM 30% = 70% (Francesco Laini)
- 1 Animateur à 60% (Guillaume Dietrich)
- 1 Assistante socioéducative à 40% (Maria Grazia Laini)
- 1 collaboratrice administrative à 30% (Fabienne Simon)

Total: 360% (**3,6 EPT**)

09.02.2017

- 1 Co-responsable de l'animation à 50% + Villars-Sympa 20% = 70 % (Ramona Wirz)
- 1 Co-responsable de l'animation à 50% (Claude Pillonel)
- 1 Animateur et TSHM à 40 % (Francesco Laini)
- 1 Animateur à 60% (Guillaume Dietrich)
- 1 collaboratrice administrative à 30% (Fabienne Simon)

Total: 250% (**2,5 EPT**)

Compte 541.301 (Traitements des animateurs)

B 2017 C 2016 B 2016 C 2015 B 2015 C 2014 B 2014 C 2013 B 2013 300'106 204'148 273'817 260'131 280'040 220'552 241'216 240'273 228'263

Budget pour les activités d'animation par année de 2002 à 2016 (14 ans) = 37'000 (dont 10'000 de la Paroisse)

Compte 541.311 (Matériel e fournitures)

C 2015 B 2017 C 2016 B 2016 B 2015 C 2014 B 2014 C 2013 B 2103 40'000 37'000 35'070 37'000 35'473 37'000 34'594 37'000